



Publié le : 11/06/2026

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 21 mai 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 122

Le Conseil de Communauté, convoqué le 15 mai 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 19h06

Étaient présents : **Audeux :** M. Michel VIENET, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°16), Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°2), M. Jérôme CUPILLARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAERT, M. Didier GENDRAUD, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n°3), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI (à compter de la question n°2), M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC (à compter de la question n°2), M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÉS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Beure :** M. Bruno LIND, **Bonnay :** M. Pascal DIMANCHE, **Braillans :** M. Thierry NONNOTTE (à compter de la question n°3), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chalèze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Hervé GROULT, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Etienne PELLEGRINI, **Chemaudin et Vaux :** M. Serge MINORET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°3), **Dannemarie-Sur-Crête :** M. Sébastien PERRIN, **Deluz :** Mme Liliane JOURNOT, **Devecey :** Mme Caroline BRUN (suppléante), **Ecole-Valentin :** M. Kadir YILDIRIM, **Fontain :** M. Marc GIRARDOT, **Francois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Denis PERIN, **Gennes :** M. Jean-Michel LHOMMEE, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND (à compter de la question n°3), **La Chevillotte :** M. Jean-Luc BARBIER, **La Vèze :** Mme Céline TRONCIN VERGEY, **Larnod :** M. Jean-Philippe DEVEVEY, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Philippe REGENNASS, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Philippe DOLEJAL, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Laurent JEUNET, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compte de la question n°2), **Morre :** M. Hervé PONT (à compter de la question n°2), **Nancray :** M. Charles PERRIGOT, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Christian DAVID, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Rancenay :** Mme Catherine BECKER (à compter de la question n°3), **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Lylian CALVAT, **Serre-Les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** Mme Julie GIRARD, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley :** M. Damien LIARD, **Vorges-Les-Pins :** M. Georges POITREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, Mme Estelle CAMARA, M. Clément DARCQ, Mme Annie GAUTHIER, M. Abdel GHEZALI, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, Mme Eléonore METZGER, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Pouilley-Français :** M. Stéphane RAMELET, **Venise :** M. Charles POMMEY, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien AUBERT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Procurations de vote : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX à Mme Valérie MAILLARD, **Besançon :** M. Guillaume BAILLY à M. Bruno CAIRE (jusqu'à la question n°15 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Clément DARCO à Mme Christine WERTHE, Mme Annie GAUTHIER à M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT à M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER à M. Patrick VERDIER, Mme Laurence MULOT CESARI à M. Patrick JACQUES (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Esther SZWARC à Mme Anne-Rachel SCHERTZ (jusqu'à la question n°1 incluse), **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO à M. Henri BERMOND, **Brillans :** M. Thierry NONNOTTE à M. Romain VIENET (jusqu'à la question n°2 incluse), **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU à M. Pascal ROUTHIER, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°1 incluse), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Rancenay :** Mme Catherine BECKER à Mme Julie GIRARD (jusqu'à la question n°2 incluse)

Délibération n°2026/2026.00104

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2026

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2026

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Président

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports,
- invite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance,
- invite le Conseil Communautaire à approuver le procès-verbal de la dernière séance.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Marie-Jeanne BERNABEU secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 20 avril 2026.

Les délibérations, les comptes-rendus succincts et les procès-verbaux des séances de Conseil peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique Grand Besançon / La Communauté Urbaine / L'institution / Le Conseil et ses délibérations communautaires).

Les procès-verbaux des séances des Conseils font l'objet d'un envoi électronique via une plateforme sécurisée aux conseillers.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.


La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
Le Président,

Marie-Jeanne BERNABEU
Conseillère Communautaire Déléguée



Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon



PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du lundi 20 avril 2026

Le Conseil de Communauté, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17

La séance est ouverte à 16h21 et levée à 20h01.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, **Audeux** : M. Michel VIENET (jusqu'à la question n°5.14 incluse et à compter de la question n°5.16), **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, M. Bruno CAIRE (à compter de la question n°2), Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCCQ (à compter de la question n°3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAERT, Mme Annie GAUTHIER (jusqu'à la question n°8 incluse et à compter de la question n°10), M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n°3), M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n°6 incluse), M. Patrick JACQUES, M. Jérémie JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER (à compter de la question n°4.13), Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE (jusqu'à la question n°8 incluse et à compter de la question n°10), Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN (jusqu'à la question n°5.11 incluse et à compter de la question n°5.14), M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS (jusqu'à la question n°5.9 incluse et à compter de la question n°5.11), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5.2 incluse et à compter de la question n°5.4), **Beure** : M. Bruno LIND, **Bonnay** : M. Pascal DIMANCHE, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO, **Braillans** : M. Thierry NONNOTTE (à compter de la question n°4.15), **Busy** : M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Chalèze** : M. René BLAISON, **Chalezeule** : M. Hervé GROULT, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN, **Champoux** : M. Romain VIENET, **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc** : M. Martial DEVAUX, **Chaucenne** : M. Etienne PELLEGRINI (jusqu'à la question n°5.15 et à compter de la question n°9), **Chemaudin et Vaux** : M. Serge MINORET, **Chevroz** : M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD (suppléante), **Deluz** : Mme Liliane JOURNOT, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin** : M. Kadir YILDIRIM, **Fontain** : M. Marc GIRARDOT, **François** : M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille** : M. Denis PERIN, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND, **La Chevillotte** : M. Jean-Luc BARBIER, **La Vèze** : Mme Céline TRONCIN VERGEY, **Larnod** : M. Jean-Philippe DEVEVEY, **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle** : M. Jean-Philippe REGENNASS, **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Philippe DOLEJAL, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (jusqu'à la question n°6 incluse et à compter de la question n°8), **Montfaucon** : M. Laurent JEUNET, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD (jusqu'à la question n°5.2 incluse et à compter de la question n°5.6), **Morre** : M. Hervé PONT, **Nancray** : M. Charles PERRIGOT, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Palise** : M. Christian DAVID, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français** : M. Stéphane RAMELET, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey** : M. Frank LAIDIE, **Rancenay** : Mme Catherine BECKER, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans** :

M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Saône** : M. Lylia CALVAT, **Serre-Les-Sapins** : Mme Valérie BRIOT, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes** : Mme Julie GIRARD, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise** : M. Charles POMMEY, **Veilley** : M. Damien LIARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien AUBERT, **Vorges-Les-Pins** : M. Georges POITREY

Etaient absents : **Besançon** : Mme Estelle CAMARA, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, Mme Esther SZWARC, **Gennes** : M. Jean-Michel LHOMMEE

Secrétaire de séance : Mme Manon MONNIER

Procurations de vote : **Besançon** : M. Bruno CAIRE à Mme Isabelle BORDAT (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Estelle CAMARA à M. Ludovic FAGAUT, M. Clément DARCQ à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER à Mme Christine WERTHE, Mme Eléonore METZGER à M. Frank MONNEUR (jusqu'à la question n°4.12 incluse), Mme Esther SZWARC à Mme Anne-Rachel SCHERTZ, **Braillans** : M. Thierry NONNOTTE à M. Patrick CORNE (jusqu'à la question n°4.14 incluse)

M. AIT-ALI.- Mesdames et Messieurs, si l'ensemble des conseillers ont élargé et reçu leur boîtier de vote, nous allons pouvoir commencer notre séance.

1. Installation des conseillers communautaires

M. AIT-ALI.- Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires de Grand Besançon Métropole, j'ai pour ma part l'honneur de présider cette séance du Conseil communautaire, conformément aux dispositions de l'article 5211-9 du Code général des collectivités territoriales. Cet article dispose, en effet, qu'à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge.

Conformément à l'article L 2122-8 (par renvoi de l'article L 5211-2) du Code général des collectivités territoriales, Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole sortante, a adressé par écrit la convocation et le rapport de ce Conseil aux nouveaux conseillers communautaires le 14 avril 2026.

Avant de procéder à l'installation des nouveaux conseillers communautaires, je me dois d'abord et avant tout de vous adresser mes sincères félicitations pour votre élection à titre individuel et pour la Communauté du Grand Besançon.

Il me revient en introduction de vous rappeler également la composition du nouveau Conseil communautaire, constitué désormais de 122 membres.

La répartition des sièges est la suivante :

- Besançon dispose de 55 sièges ;
- Saint-Vit dispose de deux sièges ;
- Les 65 autres communes disposent d'un siège par commune, pour arriver à un total de 122 conseillers communautaires.

Les services ont vérifié que le quorum était atteint pour cette réunion du Conseil communautaire. A cet instant, je vous donne les noms des pouvoirs qui ont été consentis à cet effet.

Madame Estelle CAMARA à Monsieur Ludovic FAGAUT, pour toute la séance.
Madame Leïla HANNOUNI à Monsieur Didier GENDRAUD, jusqu'à son arrivée.
Madame Emmanuelle HUOT CUSENIER à Madame Christine WERTHE, pour toute la séance.
Madame Eléonore METZGER à Monsieur Frank MONNEUR, jusqu'à son arrivée.
Monsieur Thierry NONNOTTE à Monsieur Patrick CORNE, jusqu'à son arrivée.
Madame Esther SZWARC à Madame Anne-Rachel SCHERTZ, toute la séance.
Monsieur Clément DARCQ à Madame Myriam LEMERCIER, jusqu'à son arrivée.
Monsieur

Mme LEOTARD.- J'ai le pouvoir de Sébastien PERRIN, commune de Dannemarie-sur-Crète. Je suis suppléante, Martine LEOTARD.

M. AIT-ALI.- Ça n'a pas été noté. On me dit que c'est parce qu'elle est seulement suppléante.

Mme LEOTARD.- D'accord. Merci, Monsieur.

M. AIT-ALI.- Avant de procéder à l'installation des nouveaux conseillers communautaires, si vous en êtes d'accord, je vous propose de désigner la benjamine de l'Assemblée, Madame Manon MONNIER, comme secrétaire de séance.

En conséquence, j'invite Madame Manon MONNIER, secrétaire de séance, à procéder à l'appel nominal des 122 conseillers communautaires. Madame MONNIER, vous avez la parole.

(Madame MONNIER procède à l'appel nominal des conseillers communautaires)

M. AIT-ALI.- Merci, Madame MONNIER. Le service des Assemblées vous remettra évidemment cette liste, ainsi qu'au secrétaire désigné, en conséquence, de quoi je déclare ces 122 conseillers communautaires installés dans leurs fonctions.

(Applaudissements)

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de nommer Mme Manon MONNIER comme secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance procède à l'appel nominal des 122 conseillers communautaires.

M. Mohamed AIT-ALI
M. Hasni ALEM
M. Guillaume BAILLY
Mme Isabelle BORDAT
Mme Nathalie BOUVET
M. Patrick BOUZAT
M. Jimmy BRESILLION
M. Bruno CAIRE
Mme Estelle CAMARA
Mme Aline CHASSAGNE
M. Serge COUËSMES
M. Laurent CROIZIER
M. Jérôme CUPILLARD
M. Clément DARQC
M. Ludovic FAGAUT
Mme Anne FALGA
Mme Lydie FRANCCART
Mme Annie GAUTHIER
M. Didier GENDRAUD
M. Abdel GHEZALI
Mme Laura GINIOT
Mme Marie GRUILLOT
Mme Leïla HANNOUNI
M. Pierre-Charles HENRY
Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER
M. Patrick JACQUES
M. Jérémy JEANVOINE
Mme Véronique JELSCH
Mme Myriam LEMERCIER
M. Jean-Sébastien LEUBA
Mme Madeleine LHOMME
Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT

M. Martin MELLION
Mme Eléonore METZGER
Mme Emmanuelle MEUNIER
M. Frank MONNEUR
Mme Manon MONNIER
Mme Laurence MULOT CESARI
M. Pascal ORLANDI
M. Frédéric PARISE
Mme Sophie PESEUX
M. Anthony POULIN
M. Jean-Pascal REYES
M. Djilalli SAHLAOUI
Mme Anne-Rachel SCHERTZ
Mme Flora SIMONIN
Mme Esther SZWARC
M. Fabrice TAILLARD
Mme Frédérique THOMAS-MAURIN
M. Kévin VEJUX
M. Patrick VERDIER
Mme Séverine VÉZIÈS
Mme Anne VIGNOT
Mme Sylvie WANLIN
Mme Christine WERTHE
M. Thomas JAVAUX
M. Michel VIENET
Mme Marie-Jeanne BERNABEU
M. Bruno LIND
M. Pascal DIMANCHE
M. Eloy JARAMAGO
M. Thierry NONNOTTE
M. Philippe SIMONIN
M. Didier PAINEAU
M. René BLAISON
M. Hervé GROULT
M. Olivier LEGAIN
M. Romain VIENET
M. Florent BAILLY
M. Martial DEVAUX
M. Etienne PELLEGRINI
M. Serge MINORET
M. Franck BERNARD
M. Jean-François MENESTRIER
M. Sébastien PERRIN
Mme Liliane JOURNOT
M. Gérard MONNIEN
M. Kadir YILDIRIM
M. Marc GIRARDOT
M. Emile BOURGEOIS
M. Denis PERIN
M. Jean-Michel LHOMMEE
M. Henri BERMOND
M. Jean-Luc BARBIER
Mme Céline TRONCIN VERGEY
M. Jean-Philippe DEVEVEY
M. Anthony NAPPEZ
M. Philippe REGENNASS
M. Patrick CORNE
M. Philippe DOLEJAL
M. Philippe PERNOT
M. Marcel FELT

M. Laurent JEUNET
Mme Lucie BERNARD
M. Hervé PONT
M. Charles PERRIGOT
M. Philippe GUILLAUME
M. Lionel PHILIPPE
Mme Anne OLSZAK
M. Christian DAVID
Mme Catherine BARTHELET
M. Patrick AYACHE
M. Stéphane RAMELET
M. Jean-Marc BOUSSET
M. Frank LAIDIÉ
Mme Catherine BECKER
M. Jacques KRIEGER
M. Jacques ADRIANSEN
Mme Anne BIHR
M. Pascal ROUTHIER
M. Lylian CALVAT
Mme Valérie BRIOT
M. Ludovic BARBAROSSA
M. Pascal DERIOT
M. Jean-Paul MICHAUD
Mme Julie GIRARD
Mme Valérie MAILLARD
M. Jean-Marc JOUFFROY
M. Charles POMMEY
M. Damien LIARD
M. Damien AUBERT
M. Georges POITREY

Le Président de séance les déclare installés dans leurs fonctions.

2. Election du Président

M. AIT-ALI.- Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole. Je vous rappelle que le Président est élu parmi les membres du Conseil communautaire au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je vous propose maintenant d'approuver le recours au vote électronique pour l'élection du Président de la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole, conformément à l'article 19 du Règlement intérieur de GBM.

Pour les opérations de vote, si vous en êtes d'accord, je vous propose de désigner deux scrutateurs, les deux benjamins de l'Assemblée, Madame Hélène MAGNIN-FEYSOT et Monsieur Jérémie JEANVOINE. Si vous le souhaitez, vous pouvez évidemment prendre place à tout moment, en ce qui concerne les scrutateurs, auprès de Monsieur Jérémie BOURGEOIS pour suivre les opérations de vote et de dépouillement électroniques.

J'invite maintenant Monsieur Jérémie BOURGEOIS, de la société Quizzbox, à vous présenter les modalités techniques du vote électronique. Je vous remercie de votre attention vis-à-vis des consignes d'usage qui vont vous être expliquées. Monsieur Jérémie BOURGEOIS, vous avez la parole.

M. BOURGEOIS.- Bonjour à tous. Je suis intervenant pour la société Votebox, donc je vais vous expliquer le fonctionnement du vote électronique.

Avant tout, ce scrutin est paramétré en mode secret. Cela signifie que le lien entre l'identité du votant et son vote est définitivement supprimé à la clôture du vote. Le logiciel Votebox garantit la confidentialité et la sincérité des votes. Seul le résultat du vote est connu par le système lorsque le résultat est prononcé. Il est impossible de retracer qui a voté quoi.

Nous allons procéder à un vote test, à une délibération test, qui va s'afficher à l'écran. Vous allez avoir l'écran de vote. Sur votre boîtier, pour voter, il faut attendre que soit affiché en haut à droite « le vote est ouvert ». Sur votre télécommande, pour valider un vote, vous devez choisir le numéro : 1-Pour ; 2-Contre ; 3-Abstention ; 4-Ne prend pas part au vote. Vous devez ensuite appuyer sur « OK » pour valider. Un « OK » apparaîtra sur l'écran de votre boîtier, qui confirmera votre vote. Si vous souhaitez corriger votre vote, vous appuyez sur un autre numéro tant que le vote est ouvert. Lorsqu'il sera indiqué que le vote est terminé, je clôturerai le vote.

Nous allons procéder à ce premier vote test. Le vote est ouvert. Vous appuyez sur 1, 2, 3 ou 4, puis vous appuyez sur « OK » pour valider.

(Il est procédé au test du vote électronique à scrutin secret)

Il nous reste quelques votes manquants. Lorsque vous avez des pouvoirs, vous devez voter avec les deux boîtiers qui vous ont été remis.

Très bien, tout le monde a voté, je clôture le vote. Vous pouvez apercevoir les résultats.

Nous allons maintenant procéder à une élection test. Sur le même principe, vous appuyez sur « 1 » pour choisir le candidat A, sur « 2 » pour le candidat B, sur « 3 » pour le candidat C. Vous faites « 777 » pour un vote blanc ou « 999 » pour une abstention.

Dans le cas de l'élection, vous avez la possibilité de choisir un candidat libre. On vous a remis un document qui indique le numéro pour chaque candidat. Sur le document papier qu'on vous a remis, le numéro indiqué correspond au numéro du candidat libre.

Je vais pouvoir ouvrir le vote. Pour ce test, il n'y a pas le candidat libre, ce n'est pas paramétré, c'est uniquement 1, 2 ou 3. Pendant les élections officielles, vous aurez le candidat libre.

(Il est procédé au test du vote électronique à scrutin secret)

Il nous reste trois votants. Je clôture le vote.

M. AIT-ALI.- Nous passons effectivement à l'appel à candidatures pour l'élection du Grand Besançon Métropole. Quels sont les candidats pour le mandat de Président de la Communauté urbaine du Grand Besançon Métropole ?

Mme BARTHELET.- Merci, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole.

Chers collègues, tout d'abord, je tiens à vous féliciter également tous pour vos élections respectives dans vos communes et vous souhaite sincèrement beaucoup de réussite avec vos nouvelles équipes dans vos mandats municipaux. Bien entendu, je vous souhaite également pour ce nouveau mandat communautaire de pouvoir porter avec succès les actions fortes et ambitieuses de notre Projet de territoire grâce à une collaboration entre nous tous apaisée, constructive et au service de tous nos habitants.

Comme il y a six ans, j'ai l'honneur, par cette prise de parole, de vous rappeler la charte de gouvernance, à laquelle nous sommes tous attachés et qui lie toutes les communes, de la plus petite à la ville-centre. Vous le savez, mais il est tout de même important de le rappeler, notre accord prévoit dans nos instances telles que le Bureau exécutif une représentation inversée de la périphérie à 60 % contre 40 % de la Ville, de la Ville de Besançon. En conséquence, le ou la Maire de Besançon est élu Président ou Présidente de notre Communauté urbaine.

Cela nous permet d'avoir une représentation au sein de l'exécutif géographiquement équilibrée et très variée en termes de taille de commune, et cela, bien sûr, facilite grandement la gestion de nos services mutualisés ainsi que la mise en œuvre de nos projets communautaires.

Il nous appartient donc maintenant, chers collègues, de valider cet engagement fort de la charte de gouvernance. C'est pourquoi j'ai le plaisir de vous proposer, dans le respect de nos instances, la candidature à la présidence de notre intercommunalité de Monsieur Ludovic FAGAUT, nouveau Maire de Besançon.

Merci à vous.

Mme VÉZIÈS.- Merci, merci, Monsieur le Doyen. Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communautaire, déjà félicitations à tous et toutes pour votre élection.

Chers Grand Bisontins, chères Grand Bisontines, nous sommes réunis dans cette Assemblée afin d'élire à sa tête une présidence et un exécutif qui auront la lourde tâche de mettre en œuvre les politiques publiques de Grand Besançon Métropole durant les sept prochaines années, des politiques publiques qui auront un impact concret sur la vie des presque 200 000 habitants et habitantes qui y vivent, car en effet, depuis plusieurs années, les transferts de compétences entre nos communes et les intercommunalités se sont multipliés. La Commune est le premier échelon de la démocratie et c'est la raison pour laquelle le mouvement Insoumis est un mouvement communaliste.

Je ne vous cacherais donc pas que nous sommes en désaccord avec ces transferts de compétences vers les intercommunalités, parce que cela participe de l'éloignement du citoyen et des citoyennes des centres de décisions politiques. La coopération au sein d'un bassin de vie est nécessaire et souhaitable, mais elle doit se faire en toute transparence et au plus près de celles et ceux qui nous ont confié notre mandat.

Nous y sommes également opposés, car trop nombreux sont celles et ceux qui veulent faire croire à une instance purement technique, quand en réalité, elle est éminemment politique. Car oui, quand nous prenons des décisions en matière de gestion de l'eau, d'urbanisme, de transport, de logement ou de développement économique, nous faisons des choix politiques et non techniques.

Nous sommes tous et toutes des élus de la République et nous sommes élus pour faire des choix politiques qui sont guidés par nos valeurs au service de la chose publique et de l'idée que l'on se fait de l'intérêt général. Les Insoumis et les Insoumises se sont engagés dans cette élection avant tout pour être utiles et répondre aux besoins légitimes et essentiels de nos concitoyens et concitoyennes, et nous avons la conviction profonde que le programme que nous avons porté répond aux enjeux sociaux, économiques, écologiques et démocratiques qui sont devant nous.

Les élus Insoumis sont donc là pour porter un programme dans le respect de la parole donnée à nos électrices et électeurs, un programme de justice sociale, d'écologie populaire, d'implication citoyenne permanente, un programme humaniste et profondément antiraciste.

C'est donc parce que nous sommes là pour agir au service des Grand Bisontins et Grand Bisontines que j'ai l'honneur de vous présenter ma candidature au mandat de Présidente de Grand Besançon Métropole. Fruit de l'école de la République, c'est un véritable honneur pour moi aujourd'hui d'être une élue de la République. Je suis une femme engagée et déterminée dans tout ce que je fais. Issue du quartier populaire de la Petite Hollande à Montbéliard, d'une famille ouvrière, je suis arrivée à Besançon en 1993 pour finaliser mes études d'expertise comptable et de droit et je n'en suis jamais repartie. J'y enseigne depuis 1996 et j'y ai élevé mes enfants. Je suis fière de notre bassin de vie, de notre histoire humaniste, de coopération et de solidarité.

La charte de gouvernance prévoit le respect des équilibres décisionnels entre Besançon et les 66 autres communes qui composent notre bassin de vie, équilibre que je ne remets nullement en cause avec cette candidature. Pour autant, comme je vous le disais il y a quelques instants, les Insoumis sont là pour porter un horizon, et cet horizon n'est pas celui que porte Monsieur FAGAUT, Maire de Besançon. Notre projet de gouvernance n'est pas non plus celui de Monsieur FAGAUT, qui déjà, à peine élu depuis un mois, met à mal les droits de l'opposition à Besançon, mais aussi au sein de cette Assemblée, en refusant par exemple lors de la réunion de secteur que l'opposition puisse siéger au sein des

commissions d'appel d'offres et commissions des contrats de concessions, commissions où la gestion des deniers publics est centrale. Ma collègue y reviendra tout à l'heure.

Enfin, Monsieur FAGAUT est l'incarnation locale des politiques nationales menées par les gouvernements de droite et par les macronistes, qu'il soutient, et qui mettent à mal les finances des collectivités locales, donc nos moyens d'action face aux missions essentielles qui nous sont dévolues.

Au cours de ce mandat, nous serons au service d'un projet pour notre bassin de vie et l'ensemble de nos choix seront guidés par cinq grands principes.

Le premier : le pouvoir appartient au peuple. La démocratie, ce n'est pas juste une fois tous les six ans. Nous sommes des représentants du peuple qui devons agir avec et pour le peuple. Les habitants et les habitantes doivent donc pouvoir participer aux grandes décisions, interpeller, contrôler. C'est la raison pour laquelle nous refuserons par exemple d'accorder certaines délégations des pouvoirs de cette Assemblée à la présidence de Grand Besançon Métropole. Nous y reviendrons également tout à l'heure, car si certaines sont nécessaires afin de permettre à l'exécutif de mener les affaires courantes, d'autres relèvent de choix politiques qui doivent faire l'objet de débat. Attribuer les pleins pouvoirs à une seule personne durant tout un mandat ne correspond pas à la manière dont nous envisageons la gouvernance d'une Collectivité. Nous voulons faire vivre la démocratie locale en associant les habitants et les habitantes à notre travail et nous leur donnerons rendez-vous régulièrement.

Deuxième principe : la protection des biens communs. Ils appartiennent à tous et toutes et doivent être protégés et gérés collectivement dans l'intérêt général. Cela implique une gestion publique et citoyenne. Les services publics ne doivent donc pas être confiés aux privés, ils doivent être soutenus.

Troisième principe : la règle verte. Elle s'impose à nous, ne plus prélever sur la nature plus de ressources renouvelables que ce qu'elle peut reconstituer. La mise en œuvre de cette règle passe par la transformation du fonctionnement de notre société via la planification écologique et une écologie populaire, c'est-à-dire qui allie la question écologique à la question sociale.

Quatrième principe : la justice sociale et l'inclusion de chacun et chacune. Cela impose un partage juste des richesses, ainsi que la possibilité pour chacun et chacune de satisfaire ses besoins fondamentaux et de faire valoir ses droits.

Cinquième principe : une économie au service des besoins de tous et toutes, avec un processus d'innovation qui doit avoir pour but de répondre aux vrais enjeux qui se posent à la société, notamment l'enjeu climatique.

Mesdames et Messieurs, je voudrais terminer avec les mots de Rosa Parks, figure de la lutte contre la ségrégation raciale aux USA, mère du mouvement des droits civiques : « Vous ne devez jamais avoir peur de ce que vous faites quand vous faites ce qui est juste. » Ce que portent les Insoumis et les Insoumises est juste et c'est l'horizon que nous vous proposons.

Je vous remercie de votre attention.

M. AIT-ALI.- Merci, Madame. Merci pour votre acte de candidature et pour votre plaidoyer.

Y a-t-il d'autres candidats ? *[Pas d'autre candidat]*

En conséquence, de quoi et vu les candidatures énoncées qui vont s'afficher à l'écran, si vous en êtes d'accord, nous allons procéder à l'élection du Président de GBM.

(Il est procédé au vote électronique à scrutin secret)

Le résultat des élections est le suivant :

- Votants : 121 personnes ;
- Exprimés : 107 ;
- Majorité absolue : 54 ;
- Abstentions : 9 ;
- Blancs : 5.

Ont obtenu :
Monsieur Ludovic FAGAUT 97 voix,
Madame Séverine VÉZIÈS 8 voix,
Monsieur Jacques ADRIANSEN 2 voix.

En conséquence, de quoi, je proclame élu Président du Grand Besançon Métropole Monsieur Ludovic FAGAUT.

(Applaudissements)

(Monsieur AIT-ALI remet l'écharpe de Président à Monsieur FAGAUT)

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames et Messieurs les maires, Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le doyen, Mesdames et Messieurs les agents des services, Mesdames et Messieurs les journalistes, Mesdames et Messieurs qui nous écoutez et nous regardez, permettez-moi d'ouvrir cette séance par une minute de silence en hommage à Alain OLIEL, adjoint à Saint-Vit, parti tragiquement le week-end dernier dans un accident de moto. Mes pensées vont à sa famille, à ses proches, à toi, cher Pascal, qui perd aujourd'hui un élu engagé et un ami. Je salue également les mémoires de Lionel JOSPIN, figure de la gauche constructive, ainsi que celle de Jens BOETTCHER, sculpteur, à qui nous devons le Minotaure, symbole artistique de notre territoire, mais aussi de Firmin MONCET, grande figure de l'Olympique bisontin, disparus tous les trois dernièrement. Je vous demande d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée)

Je vous remercie.

C'est un honneur pour moi de recevoir ce mandat de Président de notre Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole. Je suis honoré par la confiance que vous m'avez témoignée par ce vote et vous en remercie sincèrement. Il s'inscrit pleinement dans le sens de la charte de gouvernance qui nous lie, écrite en 2018, qui marque l'esprit fédérateur et non partisan, des valeurs qui sont chères à celles et ceux qui ont initié cette intercommunalité par le District né en 1993.

Je salue bien entendu les nouveaux élus qui intègrent cette Assemblée fédérale. Je tiens à vous féliciter pour vos élections respectives dans vos communes et dans vos secteurs pour la composition du futur Bureau de Grand Besançon Métropole.

J'ai également une pensée pour ceux qui l'ont quittée, qui avaient une attache singulière pour l'intercommunalité et qui l'ont marquée. Je pense bien entendu à tous les maires qui ont œuvré ici au sein de Grand Besançon Métropole ces dernières années, et ceux qui viennent, comme je l'ai dit, de nous quitter, comme par exemple Pierre CONTOZ, avec qui j'étais vendredi sur la Classic Grand Besançon Doubs à l'arrivée à Montfaucon, ou encore, parce que je sais qu'il nous regarde, à Gabriel BAULIEU, qui avait une attention toute particulière pour cette Assemblée.

Forts de nos 67 communes, nos 200 000 habitants, nous sommes un pôle majeur de la Région Bourgogne Franche-Comté et un atout fort pour le Département du Doubs. Grand Besançon Métropole doit retrouver sa place sur la carte de France et bien au-delà. Il est loin le temps où les communes de Beure, Montferrand-le-Château, Pirey, Saône, Thise et Ecole-Valentin formaient le District. Pour Grand Besançon Métropole, nous devons retrouver un climat de confiance entre toutes les communes, de Besançon à Boussières, de Byans-sur-Doubs à Palise, de Marchaux à Audeux et de Mamirolle à Tallenay. Les huit secteurs qui composent cette Agglomération se doivent de travailler en toute transparence et en pleine collaboration.

Pour Grand Besançon Métropole, il nous faut un équilibre entre nos territoires. Je serai Président de toutes les communes de Grand Besançon Métropole, en lien avec vous, chers collègues, les 121 conseillers communautaires qui m'accompagnent. Je travaillerai avec chacun d'entre vous en valorisant vos spécificités et vos complémentarités. C'est ensemble que nous ferons de notre intercommunalité un territoire unifié, attractif, ambitieux et sans parti pris, car Grand Besançon Métropole n'est qu'un.

Grand Besançon Métropole mérite une ambition à la mesure de son potentiel. Nous devons voir grand. Notre Métropole se construit par la vision, l'audace et l'engagement. Les habitants méritent une Métropole fluide et structurée grâce à l'aménagement du territoire, avec des projets phares, par exemple la RN57, grâce au développement des transports avec un maillage renforcé pour les citoyens et pour le monde économique.

Les habitants méritent une Métropole dynamique. Il s'agit de relancer le développement économique en attirant les investisseurs, en développant les zones d'activités, car sans elles, il n'y a ni rayonnement, ni plus-value territoriale, ni nouvelles recettes fiscales, ni développement démographique. Il nous faut aussi sécuriser ces entreprises, par exemple dans l'aménagement urbain. Je pense notamment aux entreprises dans le domaine du luxe.

Les habitants méritent une Métropole touristique et ouverte. Il s'agit de rendre notre territoire plus attractif avec une politique touristique, culturelle et sportive à la hauteur des enjeux, au sein des territoires concurrentiels qui nous entourent. Mettons en valeur nos forêts, nos rivières et nos monuments avec cet ADN d'art et d'histoire et de liens forts avec la nature. Mettons en valeur notre territoire à travers le développement de nos infrastructures, utiles à notre tissu associatif et aux services rendus à la population. Ouvrons-nous davantage aux territoires limitrophes, comme la Suisse et d'autres, avec qui nous devons accentuer le partenariat.

Les habitants méritent une Métropole attractive avec un Projet de territoire évolutif qui sera notre feuille de route, qui compte déjà des bases solides établies avec des partenaires forts : l'université, le CHU, les différents pôles d'innovation en santé, microtechnique, micromécanique, et des structures associées, comme le SYBERT ou encore Loge.GBM.

Les habitants de Grand Besançon Métropole méritent une gestion rigoureuse de nos finances. Cela implique d'aligner nos dépenses sur nos recettes, de limiter nos dépenses en fonctionnement et d'augmenter nos capacités d'investissement.

Nous nous devons d'être les ambassadeurs de notre Agglomération pour donner envie à chacune et à chacun de s'y installer et de venir contribuer à notre développement. Des dossiers déjà engagés par le passé, tels que le PLUi, nécessiteront de nouveaux échanges et des travaux en profondeur.

Pour que tout cela soit possible, nous devons agir avec les collaborateurs de la Collectivité, sur qui nous pouvons nous appuyer, car nous savons pouvoir compter sur eux. Ils ont le sens du service public. Je les remercie d'ailleurs pour la préparation de cette Assemblée et l'organisation des réunions de secteur.

Il faut une rupture dans la méthode afin de retrouver sérénité, calme, respect, confiance pour Grand Besançon Métropole. Nous devons nous doter d'une méthode pour agir. Il nous faut des actions pragmatiques à mener au sein de notre Communauté urbaine au bénéfice de chacune de nos communes, quelle que soit leur taille. L'exécutif, composé du Président et des 15 Vice-Présidents, se doit d'être réuni régulièrement, de façon hebdomadaire, avec un ordre du jour coconstruit entre nous et les services. Le Bureau, composé de 33 membres, Vice-Présidents et conseillers communautaires, doit se voir déléguer un certain nombre d'actes courants afin de responsabiliser le Bureau, mais aussi alléger les Assemblées communautaires, longues, peu efficaces parfois. Les Assemblées doivent retrouver des débats de fond dans les dossiers structurants qui vont développer Grand Besançon Métropole demain. Une conférence des maires doit être installée chaque trimestre dans une de nos communes afin de débattre ensemble de sujets stratégiques ou encore pour présenter des évolutions législatives nous impactant.

Enfin, nous devons respecter la charte de gouvernance, il en est de notre responsabilité, et nous devons veiller à ce qu'il n'y ait pas d'ingérence d'un secteur à l'autre. C'est le sens même de notre intercommunalité et le sens fédéral de Grand Besançon Métropole que nous devons maintenir.

Grand Besançon Métropole sera fort s'il est acteur de son avenir et s'il respecte ses partenaires. Le Département, la Région et l'Etat doivent être vus comme des partenaires et non comme des opposants. Chaque collectivité a besoin de travailler en synergie pour nous faire grandir collectivement.

Jita Kyoei, entraide et prospérité mutuelles, est la devise que j'aime prendre en exemple et qui m'a été apprise dans mon parcours de vie. Le succès n'a de valeur que s'il profite à la communauté, le partenaire n'est pas un ennemi à abattre, mais une personne indispensable à votre propre évolution. L'idée est que l'on ne progresse jamais seul. Il en va pour nos partenaires, mais il en va pour nous-mêmes, ici, à l'intérieur de Grand Besançon Métropole.

Je vous renouvelle à toutes et tous pleine réussite dans vos missions et une bonne installation dans ce Conseil communautaire. Cette nouvelle mandature sera chargée, mais passionnante. Je sais pouvoir compter sur l'engagement de toutes et tous à nos côtés pour relever ces défis. Le travail, la loyauté, la transparence, le respect, ces valeurs qui me sont chères doivent nous guider sur ce mandat. Dans cette Assemblée transpartisane où les étiquettes politiques sont laissées à l'entrée de l'Assemblée, seuls le Projet de territoire et l'intérêt général doivent nous guider. Ne nous faisons pas enfermer par des sirènes partisanes qui viendraient nous éloigner du sens même de Grand Besançon Métropole et de son esprit fédéral. Ensemble, faisons de Grand Besançon Métropole un territoire d'avenir où il fait bon vivre, travailler et se projeter.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Le Président de séance présente les modalités d'élection du Président.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve le recours au vote électronique pour l'élection du Président conformément à l'article 19 du règlement intérieur,
- désigne Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT et M. Jérémy JEANVOINE comme scrutateurs parmi les élus pour procéder à la vérification du bon déroulement du vote,

Le Président de séance procède à un appel à candidatures. Deux candidats se déclarent :

- Mme Sandrine VEZIES
- M. Ludovic FAGAUT

Au premier tour de scrutin, les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 121
- Bulletins blancs : 5
- Abstentions : 9
- Suffrages exprimés : 107
- Majorité absolue : 54

Ont obtenu :

M. Ludovic FAGAUT 97 voix.
Mme Sandrine VEZIES : 8 voix
M. Jacques ADRIANSEN : 2 voix

M. Mohamed AIT-ALI, doyen d'âge, déclare M. Ludovic FAGAUT élu Président de Grand Besançon Métropole, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour du scrutin.

3. Détermination de la composition du Bureau

M. LE PRESIDENT.- Le point suivant porte sur la détermination de la composition du Bureau.

Je vous rappelle que le Code général des collectivités territoriales prévoit que le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Je vous propose donc de maintenir la composition du Bureau communautaire à 33 membres, conformément à la charte de gouvernance : le Président, 15 Vice-Présidents et 17 conseillers communautaires délégués. Je vous invite à approuver la composition du Bureau.

Si vous en êtes d'accord, nous allons recourir au vote électronique.

(Il est procédé au vote électronique à scrutin public)

121 votants, 114 exprimés, c'est donc adopté à 99,1 %, je vous remercie

A la majorité des suffrages exprimés, 1 vote contre et 7 abstentions, le Conseil communautaire:

- **décide de recourir au vote électronique conformément à l'article 19 du règlement intérieur,**
- **fixe la composition du Bureau au nombre de 15 Vice-Présidents et de 17 les autres membres du Bureau.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 1

Abstentions : 7

Conseiller intéressé : 0

4. Election des Vice-Présidents

Le Président présente les modalités d'élection des Vice-Présidents de Grand Besançon Métropole (GBM).

Le Conseil communautaire :

- **décide de recourir au vote électronique pour l'élection des Vice-Présidents conformément à l'article 19 du règlement intérieur**
- **désigne Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT et M. Jérémy JEANVOINE scrutateurs parmi les élus pour procéder à la vérification du bon déroulement du vote**

Le Président procède à un appel à candidatures pour chaque poste de Vice-Président à pourvoir.

Le Conseil communautaire élit chaque Vice-Président de GBM, selon le nombre déterminé au rapport 3.

4.1 Election du 1^{er} Vice-Président

M. LE PRESIDENT.- Nous passons à l'élection des Vice-Présidents, avec les modalités d'installation.

Conformément à notre charte de gouvernance, qui impose le principe de majorité inversée entre la Ville de Besançon et sa Périphérie, le principe des 40/60, il est proposé d'élire, comme pour le précédent mandat, neuf Vice-Présidents pour les communes de la Périphérie, répartis par secteur en fonction de la population, et six Vice-Présidents pour la Ville de Besançon. Des prédésignations ont eu lieu dans les secteurs. Pour chaque poste de VP, un nom va donc être proposé.

Concernant les modalités de vote, je vous rappelle que l'élection des Vice-Présidents se déroule au scrutin secret. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver le recours au vote électronique de chaque Vice-Président, conformément à l'article 19 du règlement intérieur.

Pour les opérations de vote, si vous en êtes d'accord, je vous propose de désigner les deux benjamins qui ont été désignés tout à l'heure par le doyen en tant que scrutateurs, à savoir Manon MONNIER et Jérémy JEANVOINE. Y a-t-il besoin de rappeler les éléments techniques de vote ? Non, eh bien, écoutez...

Mme SENHAJI.- Le scrutateur est Hélène MAGNIN-FEYSOT.

M. LE PRESIDENT.- La scrutatrice est Hélène MAGNIN-FEYSOT, avec Jérémy JEANVOINE, les deux scrutateurs, benjamins de notre Assemblée.

Je vous propose de rentrer dans le vif du sujet en ce qui concerne le poste de premier Vice-Président. Je procède maintenant à l'appel à candidatures. Quels sont les candidats au poste de premier ou première Vice-Présidente de Grand Besançon Métropole ? Madame BARTHELET.

Mme BARTHELET.- Merci, Monsieur le Président. Je candidate à ce poste de première Vice-Présidente de Grand Besançon. Je suis prédésignée par mon secteur Ouest en tant que Vice-Présidente animatrice de secteur. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas d'autres candidatures, donc je vous propose de procéder à l'élection de la première Vice-Présidente de Grand Besançon Métropole avec la candidature de Madame Catherine BARTHELET.

(Il est procédé au vote électronique à scrutin secret)

Votants : 121 ; exprimés : 113. Madame Catherine BARTHELET est donc élue première Vice-Présidente avec 108 voix.

(Applaudissements)

(Monsieur le Président remet l'écharpe de Vice-Présidente à Madame BARTHELET)

Catherine BARTHELET sera première Vice-Présidente, en charge du Projet de territoire, du plan Métropole 2040, de la prospective, de la coopération territoriale et de la relation élus.

Mme BARTHELET.- Merci beaucoup. Je voudrais vraiment sincèrement remercier notre nouveau Président, d'abord pour la qualité des échanges que nous avons pu avoir en amont de ce Conseil d'installation, y compris d'ailleurs pendant la campagne. Cela nous a permis une rencontre pour le partage des délégations qui s'est tenue dans les meilleures conditions possibles, ce qui nous permet d'engager ce nouveau mandat dans la sérénité.

Je souhaiterais bien sûr surtout tous vous remercier pour la confiance que vous venez de me témoigner à cette place particulière de première vice-présidence. Vous devez entendre que cela m'émeut. En tout cas, cela m'oblige et m'honore. Vous pouvez compter sur moi, chers collègues, pour jouer ce rôle pivot, ce rôle d'animation, ce rôle de conciliation entre nous tous, maires de Grand Besançon Métropole, et plus largement, bien sûr, pour porter avec détermination les ambitions de notre Projet de territoire.

Nous nous étions réunis en amont des comités de secteur de prédésignation pour porter des demandes et propositions, qui ont été entendues par le Président. Vraiment, je l'en remercie. Il l'a exposé, notamment sur une nouvelle organisation des futurs bureaux, etc., toutes ces choses qui devraient nous faciliter la tâche et permettre davantage d'efficacité. Vous pouvez vraiment compter sur moi pour poursuivre mon engagement en ce sens à vos côtés et dans le partage.

Je ne vais pas être plus longue, parce qu'il y a beaucoup d'élections aujourd'hui, mais je vous remercie vraiment tous très sincèrement, merci au nouveau Président. Je vous souhaite à toutes et à tous beaucoup de réussite et de succès pour ce nouveau Conseil communautaire, ce nouveau mandat. Merci sincèrement.

(Applaudissements)

Nombre de votants : 121
Bulletins blancs : 5
Abstentions : 3
Suffrages exprimés : 113
Majorité absolue : 57

Ont obtenu :

Mme Catherine BARTHELET 108 voix
M. Jacques ADRIANSEN 2 voix
M. Anthony POULIN 2 voix
M. Ludovic FAGAUT 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare Mme Catherine BARTHELET élue 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

4.2 Election du 2ème Vice-Président

M. LE PRESIDENT.- Je vais procéder cette fois-ci à l'appel à candidatures pour le poste de deuxième Vice-Président. Quels sont les candidats au poste de deuxième Vice-Président ? Madame FALGA.

Mme FALGA.- Bonjour. Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. Anne FALGA, je suis candidate au poste de deuxième Vice-Présidente – oui, je suis un peu émue – et je suis prédésignée par le secteur de Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, nous allons donc procéder au vote électronique.

(Il est procédé au vote électronique à scrutin secret)

121 votants, 102 exprimés. Anne FALGA obtient 98 % des votants exprimés, elle est élue.

(Applaudissements)

(Monsieur le Président remet l'écharpe de Vice-Présidente à Madame FALGA)

Anne FALGA, deuxième Vice-Présidente de Grand Besançon Métropole, en charge du développement économique, de l'industrie, de l'emploi, de l'insertion et de l'innovation.

Nombre de votants : 121
Bulletins blancs : 17
Abstentions : 2
Suffrages exprimés : 102
Majorité absolue : 52

Ont obtenu :

Mme Anne FALGA 100 voix
M. Jacques ADRIANSEN 1 voix
Mme Laura GINIOT 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare Mme Anne FALGA élue 2^{ème} Vice-Présidente de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

4.3 Election du 3ème Vice-Président

Nous allons passer à l'élection du troisième Vice-Président de Grand Besançon Métropole. Je fais un appel à candidatures. Pascal ROUTHIER.

M. ROUTHIER.- Pascal ROUTHIER, Maire de Saint-Vit et fléché par son secteur comme Vice-Président. Je suis candidat, bien sûr, à cette élection. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, donc nous allons pouvoir procéder au vote.

(Il est procédé au vote électronique à scrutin secret)

121 votants, 110 exprimés. Pascal ROUTHIER obtient 96,4 %, il est élu troisième Vice-Président, en charge des finances et des structures associées.

(Applaudissements)

(Monsieur le Président remet l'écharpe de Vice-Président à Monsieur ROUTHIER)

Nombre de votants : 121
Bulletins blancs : 9
Abstentions : 2
Suffrages exprimés : 110
Majorité absolue : 56

Ont obtenu :

M. Pascal ROUTHIER 106 voix
M. Hasni ALEM 2 voix
M. Jacques ADRIANSEN 1 voix
M. Patrick AYACHE 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare M. Pascal ROUTHIER élu 3^{ème} Vice-Président de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

4.4 Election du 4^{ème} Vice-Président

Nous allons procéder au vote pour le quatrième Vice-Président. Je fais un appel à candidatures. Patrick AYACHE.

M. AYACHE.- Merci, Monsieur le Président. Patrick AYACHE, Maire de Pirey, secteur Ouest. Je suis candidat à ce poste de quatrième Vice-Président.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, donc nous allons pouvoir procéder au vote.

(Il est procédé au vote électronique à scrutin secret)

121 votants, 112 exprimés. Patrick AYACHE obtient 109 voix, soit 97,3 %.

(Applaudissements)

(Monsieur le Président remet l'écharpe de Vice-Président à Monsieur AYACHE)

Patrick AYACHE, quatrième Vice-Président, en charge de l'attractivité, du tourisme, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nombre de votants : 121
Bulletins blancs : 6
Abstentions : 3
Suffrages exprimés : 112
Majorité absolue : 57

Ont obtenu :

M. Patrick AYACHE 109 voix
M. Hasni ALEM 2 voix
M. Jacques ADRIANSEN 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare M. Patrick AYACHE élu 4^{ème} Vice-Président de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

4.5 Election du 5ème Vice-Président

Nous allons procéder à l'élection du cinquième Vice-Président. Je fais un appel à candidatures. Patrick JACQUES.

M. JACQUES.- Merci, Monsieur le Président. Patrick JACQUES, je suis candidat à ce poste de Vice-Président, désigné par le secteur bisontin.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, donc nous allons pouvoir procéder au vote.

(Il est procédé au vote électronique à scrutin secret)

121 votants, 103 exprimés. Patrick JACQUES obtient 99 voix, soit 96,1 %. Il est élu cinquième Vice-Président.

(Applaudissements)

(Monsieur le Président remet l'écharpe de Vice-Président à Monsieur JACQUES)

Patrick JACQUES, cinquième Vice-Président, en charge des transports, des mobilités, du stationnement et du plan des mobilités.

Nombre de votants : 121
Bulletins blancs : 15
Abstentions : 3
Suffrages exprimés : 103
Majorité absolue : 52

Ont obtenu :

M. Patrick JACQUES 99 voix
M. Hasni ALEM 2 voix
M. Jacques ADRIANSEN 1 voix
M. Anthony POULIN 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare M. Patrick JACQUES élu 5^{ème} Vice-Président de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

4.6 Election du 6ème Vice-Président

Nous allons passer à l'élection du sixième Vice-Président. Je fais un appel à candidatures. Nathalie BOUVET.

Mme BOUVET.- Nathalie BOUVET, je suis candidate au poste de Vice-Présidente, désignée par le secteur bisontin.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, donc nous allons pouvoir procéder au vote.

(Il est procédé au vote électronique à scrutin secret)

121 votants, 102 exprimés. Par 97 voix, elle est élue avec 95,1 %. Bravo.

(Applaudissements)

(Monsieur le Président remet l'écharpe de Vice-Président à Madame BOUVET)

Nathalie BOUVET, sixième Vice-Présidente, en charge du développement durable et de l'environnement.

Nombre de votants : 121
Bulletins blancs : 17
Abstentions : 2
Suffrages exprimés : 102
Majorité absolue : 52

Ont obtenu :

Mme Nathalie BOUVET 97 voix
M. Hasni ALEM 2 voix
M. Anthony POULIN 2 voix
M. Jacques ADRIANSEN 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare Mme Nathalie BOUVET élue 6^{ème} Vice-Présidente de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

4.7 Election du 7ème Vice-Président

Nous allons passer à l'élection du septième Vice-Président. Je fais un appel à candidatures. Jean-Paul MICHAUD.

M. MICHAUD.- Merci, Monsieur le Président. Je suis Jean-Paul MICHAUD, Maire de Thoraise. Je suis prédésigné par le secteur Sud-Ouest pour être Vice-Président dans notre Communauté.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, donc nous allons pouvoir procéder au vote.

(Il est procédé au vote électronique à scrutin secret)

121 votants, 107 exprimés. Avec 102 voix, 95,3 %, Jean-Paul MICHAUD est élu septième Vice-Président.

(Applaudissements)

(Monsieur le Président remet l'écharpe de Vice-Président à Monsieur MICHAUD)

Jean-Paul MICHAUD, élu septième Vice-Président, en charge de l'aménagement du territoire, du PLUi et du SCoT.

Nombre de votants : 121
Bulletins blancs : 11
Abstentions : 3
Suffrages exprimés : 107
Majorité absolue : 54

Ont obtenu :

M. MICHAUD Jean-Paul 102 voix
M. Hasni ALEM 2 voix
M. Jacques ADRIANSEN 1 voix
Mme Julie GIRARD 1 voix
Mme Emmanuelle MEUNIER 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare M. Jean-Paul MICHAUD élu 7^{ème} Vice-Président de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

4.8 Election du 8ème Vice-Président

Nous allons passer à l'élection du huitième Vice-Président. Je fais un appel à candidatures. Anthony NAPPEZ.

M. NAPPEZ.- Merci, Monsieur le Président, bonjour à tous. Anthony NAPPEZ, nouveau Maire des Auxons. J'ai été prédésigné par mes confrères du secteur Nord, que je remercie pour leur confiance, au poste de Vice-Président pour le secteur Nord.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, donc nous allons pouvoir passer au vote.

(Il est procédé au vote électronique à scrutin secret)

121 votants, 113 exprimés. Avec 109 voix, 96,5 %, Anthony NAPPEZ est élu huitième Vice-Président.

(Applaudissements)

(Monsieur le Président remet l'écharpe de Vice-Président à Monsieur NAPPEZ)

Anthony NAPPEZ, huitième Vice-Président, en charge des bâtiments, des cimetières, des crématoriums, des réseaux de chaleur, du gaz et des EnR.

Nombre de votants : 121
Bulletins blancs : 7
Abstentions : 1
Suffrages exprimés : 113
Majorité absolue : 57

Ont obtenu :

M. Anthony NAPPEZ 109 voix
M. Hasni ALEM 2 voix
M. Jacques ADRIANSEN 1 voix
Mme Séverine VEZIES 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare M. Anthony NAPPEZ élu 8^{ème} Vice-Président de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

4.9 Election du 9ème Vice-Président

Nous allons passer à l'appel à candidatures pour le neuvième Vice-Président. Laurence MULOT.

Mme MULOT CESARI.- Merci, Monsieur le Maire. Laurence MULOT CESARI, je suis candidate au poste de Vice-Présidente pour le secteur de Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, donc nous allons pouvoir passer au vote.

(Il est procédé au vote électronique à scrutin secret)

121 votants, 100 exprimés. Avec 96 voix, 96 %, elle est élue Vice-Présidente.

(Applaudissements)

(Monsieur le Président remet l'écharpe de Vice-Président à Madame MULOT CESARI)

Laurence MULOT, neuvième Vice-Présidente, en charge de l'urbanisme opérationnel, des grands travaux, de l'action foncière et de l'application du droit des sols.

Nombre de votants : 121
Bulletins blancs : 17
Abstentions : 4
Suffrages exprimés : 100
Majorité absolue : 51

Ont obtenu :

Mme Laurence MULOT CESARI 96 voix
M. Hasni ALEM 2 voix
M. Jacques ADRIANSEN 1 voix
M. Anthony POULIN 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare Mme Laurence MULOT CESARI élue 9^{ème} Vice-Présidente de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

4.10 Election du 10ème Vice-Président

Nous allons passer à l'élection du dixième Vice-Président, je fais un appel à candidatures. Pascal DERIOT.

M. DERIOT.- Pascal DERIOT, maire de Thise, nommé par le secteur Est. Je suis très heureux d'être parmi vous pour cette élection.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, donc nous allons pouvoir procéder au vote.

(Il est procédé au vote électronique à scrutin secret)

121 votants, 114 exprimés, 112 voix, 98,2 %. Bravo, félicitations.

(Applaudissements)

(Monsieur le Président remet l'écharpe de Vice-Président à Monsieur DERIOT)

Pascal DERIOT est élu dixième Vice-Président, en charge de l'habitat, du logement et de l'office foncier solidaire.

Nombre de votants : 121
Bulletins blancs : 6
Abstentions : 1
Suffrages exprimés : 114
Majorité absolue : 58

Ont obtenu :

M. Pascal DERIOT 112 voix
M. Jacques ADRIANSEN 1 voix
Mme Catherine BARTHELET 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare M. Pascal DERIOT élu 10^{ème} Vice-Président de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

4.11 Election du 11ème Vice-Président

Nous passons à l'élection du onzième Vice-Président. Philippe REGENNASS.

M. REGENNASS.- Merci, Monsieur le Président. Philippe REGENNASS, nouveau Maire de Mamirolle, candidat à ce poste de Vice-Président, désigné par mes collègues élus du secteur Plateau.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, donc nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote électronique à scrutin secret)

121 votes, 113 exprimés. Avec 108 voix, 95,6 %, Philippe est élu.

(Applaudissements)

(Monsieur le Président remet l'écharpe de Vice-Président à Monsieur REGENNASS)

Philippe REGENNASS, élu onzième Vice-Président, en charge de la voirie, des infrastructures et des réseaux opérationnels.

Nombre de votants : 121
Bulletins blancs : 5
Abstentions : 3
Suffrages exprimés : 113
Majorité absolue : 57

Ont obtenu :

M. Philippe REGENNASS 108 voix
M. Frank LAIDIE 3 voix
M. Jacques ADRIANSEN 1 voix
M. Olivier LEGAIN 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare M. Philippe REGENNASS élu 11^{ème} Vice-Président de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

4.12 Election du 12ème Vice-Président

Nous allons passer à l'élection du douzième Vice-Président. Pierre-Charles HENRY.

M. HENRY.- Pierre-Charles HENRY, je candidate à ce poste de Vice-Président, désigné par le secteur de Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, donc nous allons pouvoir passer au vote.

(Il est procédé au vote électronique à scrutin secret)

121 votants, 103 exprimés. Avec 100 voix, 97,1 %, il est élu.

(Applaudissements)

(Monsieur le Président remet l'écharpe de Vice-Président à Monsieur HENRY)

Pierre-Charles HENRY, douzième Vice-Président, en charge de la politique de la ville, de la rénovation urbaine et de l'accompagnement social.

Nombre de votants : 121
Bulletins blancs : 16
Abstentions : 2
Suffrages exprimés : 103
Majorité absolue : 52

Ont obtenu :

M. Pierre-Charles HENRY 100 voix
M. Anthony POULIN 2 voix
M. Jacques ADRIANSEN 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare M. Pierre-Charles HENRY élu 12^{ème} Vice-Président de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

4.13 Election du 13ème Vice-Président

Nous allons passer à l'élection du treizième Vice-Président. Appel à candidatures. Frank MONNEUR.

M. MONNEUR.- Bonjour. Frank MONNEUR, je candidate au poste de treizième Vice-Président de GBM, j'ai été désigné par les représentants du secteur de Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Je fais appel à d'autres candidatures. Monsieur POULIN ?

M. POULIN.- Bonsoir à toutes et tous. C'est plutôt une question qu'une candidature en tant que telle, puisque Monsieur FAGAUT, lors de vos réunions lors de la campagne électorale auprès des élus des différents secteurs, vous vous étiez engagé sur un principe qui était celui de permettre à l'opposition municipale bisontine d'avoir un poste de Vice-Président. Aujourd'hui, nous sommes sur le dernier poste de Vice-Président pour le secteur de Besançon et nous constatons que vous n'avez pas respecté ce principe.

Je repose donc la question, et dans l'esprit que vous indiquiez tout à l'heure, puisque vous indiquiez « esprit fédérateur, être le Président de l'ensemble des Grand Bisontines et des Grand Bisontins » : allez-vous permettre à l'opposition municipale d'être représentée dans le Bureau exécutif et permettre finalement aux plus de 19 000 électeurs qui ont fait le choix de notre liste au moment du second tour des élections municipales d'être représentés ? C'était un engagement que vous aviez pris, et ce soir, c'est l'heure de vérité, quelque part. Tenez-vous les engagements pris devant les conseillers communautaires lors des réunions de secteur ? Nous verrons, et si la réponse est négative, nous serons particulièrement inquiets sur le sens de l'ensemble des paroles que vous avez pu prononcer.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur POULIN, de votre intervention. Ce qui appartient au secteur bisontin appartient au secteur bisontin ; ce qu'il s'est passé sur la campagne des élections municipales appartient à la campagne des élections municipales. C'est surtout que derrière, lorsque j'ai rencontré l'ensemble des secteurs, j'ai émis cette possibilité, non pas forcément d'avoir un poste de Vice-Président, mais j'ai émis la possibilité – je tiens à le dire devant tout le monde – que l'opposition bisontine puisse siéger au Bureau. Je n'ai pas parlé de Vice-Président, mais d'émettre la possibilité,

mais derrière, je vous l'ai déjà dit en réunion de secteur, entre le moment où j'ai tenu ces propos et le deuxième tour des élections municipales à Besançon, il y a eu une évolution dans votre coalition : votre coalition a fait rentrer l'extrême gauche dans votre groupe. Aujourd'hui, vous savez très bien quel est mon positionnement en ce qui concerne les extrêmes.

Ainsi, je le redis, comme j'ai pu le dire et comme j'ai pu l'évoquer au sein de la réunion de secteur : la coalition dans laquelle vous êtes aujourd'hui, dans laquelle compte l'extrême gauche, n'a pas sa place, à mon sens, au sein du Bureau de Grand Besançon Métropole.

Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS. - Merci, Monsieur le Président. Une petite précision : les élus Insoumis appartiennent à un groupe qui s'appelle les Elus Insoumis et Citoyens, notre groupe politique, c'est la France Insoumise, et comme je vous l'ai dit en réunion de secteur, il était de toute façon hors de question pour les Insoumis de siéger au sein d'un Bureau dirigé par vous, Monsieur FAGAUT, membre des Républicains de Nouvelle Energie, qui a obtenu le soutien de Némésis pendant la campagne, qui a obtenu le soutien de l'extrême droite. Il était donc évident pour nous que nous aurions refusé cette proposition. Aussi, l'excuse que vous donnez est une mauvaise excuse. Merci, Monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. - Je l'ai évoqué tout à l'heure, on ne va pas rentrer dans les querelles partisans, qui n'ont pas leur place ici au sein de Grand Besançon de Métropole. Je réfute complètement les propos que vous tenez aujourd'hui, mais l'état d'esprit de votre coalition au sein du secteur bisontin, qui fait rentrer l'extrême gauche dans cette coalition, montre vraiment l'état d'esprit de l'ensemble de votre coalition. C'est pour cela que je reste vraiment sur ces positions.

Pas d'autres candidats, donc nous allons... Pardon.

Mme CHASSAGNE. - Merci, Monsieur le Président. Félicitations à tous les élus. Je voulais aussi revenir sur un point sur lequel nous ne sommes pas d'accord. Vous avez fait un beau discours, j'ai pris des notes. Vous avez dit : « Je travaillerai avec chacune d'entre vous. C'est l'engagement pour un territoire, le travail, la loyauté, une Assemblée transpartisane. »

Au-delà des mots, revenons quand même à quelques faits, des données factuelles, puisqu'on a quand même le droit de parler des réunions de secteur, c'est une Assemblée dans laquelle nous sommes en capacité et libres de nous exprimer, me semble-t-il. Nous avons été élus, nous aussi. Dans ce comité de secteur de Besançon, nous vous avons interpellé sur la promesse que vous aviez faite dans différents secteurs de l'Agglomération auprès de candidats qui sont aujourd'hui élus et qui représentent différents secteurs ici. A ce moment-là, ce n'était donc pas quelque chose de flou ou de conditionnel, c'était une affirmation.

On entend les différents éléments que vous amenez par rapport à votre changement. En fait, vous avez fait marche arrière sur l'engagement que vous aviez pris. Alors, pourquoi avoir fait cette promesse en amont – c'est quand même une question un peu fondamentale – si vous n'étiez pas en capacité de tenir votre parole ? Ça marche comment ? Vous promettez quelque chose, puis vous ne faites surtout pas ce que vous avez dit ?

Je rejoins mon collègue Anthony POULIN, ce climat est particulièrement inquiétant, surtout que nous sommes en train de mettre en place un cadre de travail collectif qui doit être serein pour notre Assemblée, et surtout pour notre population.

Le fait que vous ne teniez pas votre parole amène deux problèmes majeurs. Le premier est la question de la loyauté vis-à-vis des candidats désormais élus, auprès desquels vous vous êtes engagés sur le fait qu'il y ait un élu de l'opposition bisontine dans le Bureau, et un problème aussi plus largement auprès de la population, puisque la question de la loyauté en politique est importante. Le deuxième point majeur, c'est la confiance. On sait aujourd'hui qu'il y a une crise démocratique, donc c'est aussi la question de la confiance par rapport à la chose politique, par rapport aux différentes institutions. Le baromètre de confiance, nous le savons tous et toutes ici aujourd'hui, est quand même particulièrement bas dans la population française. Nous savons aussi que le taux d'abstentionnistes reste très élevé dans notre société.

Ainsi, non seulement cette promesse vous décrédibilise, finalement, puisque vous en êtes l'auteur, l'initiateur même, mais cela participe malheureusement parallèlement encore plus à décrédibiliser la parole publique... la parole politique, pardon, et la parole politique, elle a une valeur. En tout cas, j'y crois, j'en suis persuadée, convaincue, et j'espère que la plupart des élus ici le sont tout aussi fortement.

La vérité, elle est où ? Ce mensonge, c'était quoi ? Une opportunité ? C'était électoraliste ? L'argument que vous avancez par rapport à la France Insoumise ne tient pas, puisque Madame VÉZIÉS vient elle-même de vous dire qu'il était hors de question qu'elle rentre dans le Bureau, donc votre argument ne tient pas. Dans quelques minutes, quand vous allez autoriser, acclamer quelqu'un qui vient du parti du Rassemblement national. Là, votre discours sur toutes les extrêmes ne tient pas non plus, puisque vous avez acclamé haut et fort pendant votre campagne qu'il n'y aurait aucune extrême, aucune extrême. Vous avez même précisé : que ce soit gauche ou droite. Votre argument ne tient donc pas.

Pour montrer que nous n'approuvons pas cette méthode, nous proposons de nous abstenir sur la proposition de ce treizième Vice-Président du secteur de Besançon, puisque c'était l'ultime possibilité pour un élu de l'opposition de rentrer dans le Bureau, promesse non tenue de votre part. J'espère qu'il n'y en aura pas beaucoup d'autres.

M. LE PRESIDENT.- Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- J'ajouterais juste que nous aimons la cohérence. Vous venez de dire que vous ne vouliez pas qu'il y ait d'expression partisane et vous excluez finalement ce en quoi vous vous êtes engagé, sur des arguments qui sont des arguments partisans, donc expliquez-moi la cohérence dans laquelle vous êtes.

M. LE PRESIDENT.- Bon, on ne va pas rentrer sur les polémiques. Madame VIGNOT, Madame CHASSAGNE, en termes de leçons de morale à recevoir de vous, avec ce que nous venons de vivre pendant six années, je pense qu'aujourd'hui, vous êtes un peu mal placées pour nous faire cette leçon de morale dans cette première instance, cette première Assemblée. Ça, c'est la première des choses.

La deuxième des choses : à quel moment ai-je fait des promesses, Madame CHASSAGNE ? J'ai émis l'hypothèse, ce qui est complètement différent. Derrière, quand vous me dites que j'ai tenu des propos électoralistes, à quel moment les élus ici à la tribune ou les élus de l'Agglomération ont voté pour la Ville de Besançon ? Jamais. Ce sont les habitants bisontins qui ont voté pour les élus bisontins. Aujourd'hui, je pense donc que vos propos fallacieux ne tiennent pas. Vous avez bien sûr le droit de l'exprimer sans aucun problème, mais encore une fois, recevoir une leçon de démocratie de vous, permettez-moi aujourd'hui de la prendre, bien sûr, mais surtout pas de la tenir.

Je reviens sur l'élection du Vice-Président. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Oui, Madame VIGNOT, deuxième prise de parole.

Mme VIGNOT.- Oui, deuxième prise de parole. Très clairement, vous m'expliquerez en quoi ce que je vous ai exprimé est fallacieux.

M. LE PRESIDENT.- D'accord, très bien.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non, j'ouvre le vote pour Monsieur Frank MONNEUR.

(Il est procédé au vote électronique à scrutin secret)

121 votes, 97 exprimés. Frank MONNEUR, avec 88 voix, est élu avec 90,7 % des voix. Bravo.

(Applaudissements)

(Monsieur le Président remet l'écharpe de Vice-Président à Monsieur MONNEUR)

Frank MONNEUR, treizième Vice-Président, en charge de la culture, de la Grande Bibliothèque, du Conservatoire à rayonnement régional et des écoles de musique.

Nombre de votants : 121
Bulletins blancs : 11
Abstentions : 13
Suffrages exprimés : 97
Majorité absolue : 49

Ont obtenu :

M. Frank MONNEUR 88 voix
M. Anthony POULIN 4 voix
Mme Séverine VEZIES 3 voix
M. Jacques ADRIANSEN 1 voix
M. Olivier LEGAIN 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare M. Frank MONNEUR élu 13^{ème} Vice-Président de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

4.14 Election du 14^{ème} Vice-Président

Nous passons à l'élection du quatorzième Vice-Président. Laurent JEUNET.

M. JEUNET.- Merci bien, Monsieur le Président. Je suis Laurent JEUNET, élu de la commune de Montfaucon, je suis donc prédésigné par le secteur Plateau pour ce poste de Vice-Président.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, donc j'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote électronique à scrutin secret)

121 votants, 112 exprimés. Avec 107 voix, Laurent JEUNET est élu à 95,5 %.

(Applaudissements)

(Monsieur le Président remet l'écharpe de Vice-Président à Monsieur JEUNET)

Laurent JEUNET, quatorzième Vice-Président, en charge de la gestion de l'eau potable, des eaux pluviales et des eaux usées.

Nombre de votants : 121
Bulletins blancs : 7
Abstentions : 2
Suffrages exprimés : 112
Majorité absolue : 57

Ont obtenu :

M. Laurent JEUNET 107 voix
M. Jacques ADRIANSEN 1 voix
M. Olivier LEGAIN 1 voix
Mme Myriam LEMERCIER 1 voix
M. Frank MONNEUR 1 voix
M. Denis PERIN 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare M. Laurent JEUNET élu 14^{ème} Vice-Président de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

4.15 Election du 15ème Vice-Président

Nous allons passer à l'élection du quinzième Vice-Président. Je fais appel à candidatures. Franck BERNARD.

M. BERNARD.- Merci, Monsieur le Président. Franck BERNARD, Maire de Chevroz. J'ai été prédésigné par le secteur de la Dame Blanche pour une place de Vice-Président à Grand Besançon Métropole.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres candidatures ?

Monsieur MONNIEN, je vous donne la parole.

M. MONNIEN.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, je ne vais pas vous cacher que prendre la parole ce soir n'est pas un exercice facile. Si je le fais, c'est tout simplement parce que je pense que c'est mon devoir.

Vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Président, nous avons une charte dans notre Métropole et je la respecte, mais une charte, c'est fait pour nous aider à travailler ensemble, pas pour nous fermer les yeux sur la réalité. La réalité, nous l'avons tous lue dans le journal, dans les différents journaux, les télévisions de ces derniers jours : le candidat qui a été choisi par mon secteur, le secteur de la Dame Blanche, revendique haut et fort son appartenance à un poste d'un parti national qui me semble ne pas correspondre aux valeurs historiques de Grand Besançon Métropole.

Moi, je ne suis pas ici pour faire le procès d'un homme...

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas pour vous couper, mais vous êtes candidat, donc ?

M. MONNIEN.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- C'est pour essayer d'équilibrer les plaidoyers des uns et des autres.

M. MONNIEN.- Je n'en ai pas pour longtemps, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je vous permets de terminer, comme ça, je pourrai aussi donner la parole à d'autres candidats, qui, je crois, ont levé la main sur mon extrême gauche.

M. MONNIEN.- Je ne suis donc là ni pour faire le procès d'un homme ni le procès d'un parti, je suis ici parce que je crois fermement qu'une vice-présidence, ce n'est pas une place pour faire de la politique nationale, c'est une place pour bosser : bosser sur des dossiers et servir nos communes.

Ce soir, je vous propose un choix simple : soit un Vice-Président qui porte une étiquette de parti, avec tous les débats et les tensions que cela va créer pendant ces prochaines années, soit un Vice-Président sans étiquette, qui sera là uniquement pour le terrain, pour vous écouter et pour faire avancer les choses.

Je veux que celui qui sera assis dans ce fauteuil de Vice-Président soit légitime, qu'il soit élu par nous tous et qu'il n'y ait aucun malaise. C'est pour cela que je suis candidat, Monsieur le Président, pour que nous ayons le choix de cette décision, pour que notre Métropole reste une équipe et pas une arène politique, pour que notre Communauté urbaine reste dans le même état d'esprit et soit force de proposition pour développer les enjeux de notre territoire.

Merci de m'avoir écouté.

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'ai vu qu'un doigt s'était levé. Oui, je vous donne la parole.

M. MELLION.- Monsieur le Président, chers collègues, chères habitantes et habitants du Grand Besançon, je prends la parole au nom du groupe politique auquel j'appartiens, celui de la France Insoumise, moi aussi.

Ces derniers jours, nous avons alerté sur la probable arrivée dans l'exécutif de la Collectivité d'un maire encarté au Rassemblement national, anciennement Front national, puisque prédésigné par son secteur, celui de la Dame Blanche. Si nous ne remettons pas en cause le choix démocratique des habitants de Chevroz de l'avoir élu Maire, nous tenons à alerter sur les conséquences de voir un membre du RN participer à la gouvernance de GBM.

Non, le RN n'est pas un parti comme les autres, du fait de son passé, des prises de position racistes, xénophobes, homophobes de ses membres.

M. LE PRESIDENT.- Ecoutez, si je peux me permettre, on n'est pas sur une tribune politique, puisqu'il n'y a pas de groupe politique au sein de Grand Besançon Métropole. Vous tenez aujourd'hui des propos politiques. Etes-vous candidat ou non sur ce poste de quinzième Vice-Président ?

M. MELLION.- Puis-je m'exprimer ?

M. LE PRESIDENT.- Je vous pose la question : êtes-vous candidat ou non à ce poste de quinzième Vice-Président ?

M. MELLION.- Je voudrais aller au bout de ma prise de parole.

M. LE PRESIDENT.- Parce qu'on est sur un appel de candidatures.

M. MELLION.- D'accord.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur BERNARD est candidat, Monsieur MONNIEN est candidat. Etes-vous candidat au poste de quinzième Vice-Président ?

M. MELLION.- Je l'annoncerai à la fin ma candidature potentielle.

M. LE PRESIDENT.- Non, ce n'est pas comme ça que ça se passe.

M. MELLION.- Pourquoi pas ?

M. LE PRESIDENT.- C'est : êtes-vous candidat ou non au poste de quinzième Vice-Président ?

M. MELLION.- Je ne peux donc pas prendre la parole pour parler ?

M. LE PRESIDENT.- On n'est pas là pour faire une tribune politique partisane, nationale. Vous avez évoqué un groupe politique d'extrême gauche auquel vous appartenez, mais il n'y a pas de groupe politique au sein de Grand Besançon Métropole.

M. MELLION.- Peu importe, j'ai le droit de...

M. LE PRESIDENT.- Vous êtes peut-être novice au sein de Grand Besançon Métropole, mais il n'y a pas de groupe politique ici, c'est clairement évoqué, et la charte, vraiment, y recourt. Ainsi, êtes-vous ou non candidat au quinzième poste de Vice-Président ? Oui ou non ? Ma question est simple.

M. MELLION.- Je peux répondre ou dès que je dis un mot, vous allez me couper la parole ?

M. LE PRESIDENT.- Oui, je vous en prie, allez-y.

M. MELLION.- Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de groupe politique que ce n'est pas une Assemblée politique. On a le droit de parler de politique.

M. LE PRESIDENT.- Pas partisane, Monsieur. Etes-vous candidat au poste de quinzième Vice-Président ?

M. MELLION.- Vous le verrez à la fin de mes déclarations.

M. LE PRESIDENT.- Allez-y. Pensez à conclure.

M. MELLION.- Merci. Nous sommes des élus de la République et nous faisons de la politique, justement. En pensant l'intercommunalité comme une instance de cogestion transpartisane et de compromis, vous contribuez à dépolitiser et à éloigner GBM de ses habitants. Monsieur FAGAUT, vous vous apprêtez à cogouverner l'intercommunalité avec un élu du Rassemblement national, et vous l'avez dit tout à l'heure, vous ne voulez pas que les extrêmes rentrent au Bureau. Cela n'est pas anodin, c'est un geste politique grave : vous participez ainsi au processus de normalisation de l'extrême droite dans notre pays. Vous aviez annoncé que vous étiez prêt à cogouverner GBM avec l'opposition bisontine, puis vous vous êtes ravisé en sachant que mes collègues et moi-même de la France Insoumise siégeons au Conseil Municipal. Je ne vais pas revenir là-dessus. Vous vous êtes faits avec Monsieur CROIZIER les chantres de la lutte contre les extrêmes.

M. LE PRESIDENT.- Ecoutez, on va arrêter, parce que là, on est sur une tribune politique. Je vous ai laissé la possibilité de conclure votre propos. Etes-vous ou non candidat à la quinzième vice-présidence de Grand Besançon Métropole, oui ou non ? Oui ou non ?

M. MELLION.- Je vais répondre.

M. LE PRESIDENT.- Ecoutez, je vais interrompre votre prise de parole. Etes-vous candidat, oui ou non ?

M. MELLION.- J'appelle tout le monde, tous les élus ici présents...

M. LE PRESIDENT.- Vous n'êtes donc pas candidat ?

M. MELLION.- ... ayant une boussole, à voter pour la candidature de dissidence.

M. LE PRESIDENT.- Vous n'êtes pas candidat, Monsieur. Merci de votre prise de parole.

Patrick AYACHE.

M. AYACHE.- Merci, Président. Je voudrais dire quelques mots.

Pour rester dans le temps, je vais lire ma déclaration.

Nous nous apprêtons à désigner le quinzième Vice-Président de notre Communauté urbaine. J'insiste d'ailleurs sur le terme de « Communauté », car c'est bien de cela qu'il s'agit : c'est une Communauté de destin – on utilise souvent ce terme –, mais c'est aussi une Communauté de valeurs et de projets partagés.

Le candidat pressenti pour cette vice-présidence – cela a été dit, je ne le répète pas – a fait un choix politique personnel. C'est son droit, je le respecte, comme je respecte ses électeurs. Il ne s'en cache pas, il le revendique même, comme en a témoigné la presse locale.

Pour être tout à fait objectif, notre charte de gouvernance laisse à chaque secteur la liberté de désigner ses représentants, et il l'a été par ses collègues. Alors, la question se pose : que devons-nous faire ? Faut-il, au nom de cette charte, que ses rédacteurs n'avaient sans doute pas anticipée dans une telle situation, fermer les yeux et accepter ce qui, hier encore, aurait été impensable ? Jusqu'où devons-nous aller dans la normalisation d'un parti dont l'histoire, les discours et les actes reposent sur la stigmatisation de l'autre, sur la division, sur l'intolérance ? Jusqu'à quand, tous ensemble, allons-nous prétendre que cela ne nous concerne pas, alors que chaque concession aujourd'hui ouvre la voie à des lendemains qui déchantent ?

Excusez-moi, Monsieur BERNARD, de vous placer ainsi au cœur du débat. Il ne s'agit pas de vous personnellement, mais de ce que votre parti incarne. Je connais une partie de vos responsables qui siègent au Conseil régional : un jour, c'est le haro sur une femme voilée entourée de ses propres enfants ; un autre jour, ce sont des déclarations insupportables, comme celles évoquant en allemand des sous-hommes, *Untermenschen*, un langage qui nous renvoie à une des pages les plus sombres de notre Histoire.

M. LE PRESIDENT.- Cher Patrick, je vais te demander, comme à ton prédécesseur, de...

M. AYACHE.- Je vais terminer. Voici le vrai visage du Rassemblement national : celui de l'exclusion, de la hiérarchie entre les êtres humains, de la peur de l'autre. Est-ce cela que nous voulons voir s'installer dans nos instances ?

M. LE PRESIDENT.- Il faut conclure.

M. AYACHE.- Je vais couper mon propos pour te répondre.

M. LE PRESIDENT.- Es-tu candidat à la quinzième vice-présidence ?

M. AYACHE.- Non, voilà.

Nous avons tous en tête notre charte de gouvernance, mais nous avons aussi, Président, un Projet de territoire, que tu as d'ailleurs évoqué dans ton propos. Or, que constatons-nous ? Quelques exemples, juste pour rester sur le Projet de territoire : notre Plan Climat, par exemple, nous y investissons massivement pour tenter d'atténuer le changement climatique et le combattre efficacement ; le Rassemblement national, totalement climatosceptique, lui, nie l'urgence climatique et s'oppose à tous les efforts dans ce domaine. Le logement social...

M. LE PRESIDENT.- Je me permets, Patrick...

M. AYACHE.- C'est la délégation d'un de nos Vice-Présidents : nous œuvrons pour un habitat accessible à tous ; le RN, lui, veut réserver les aides aux seuls Français de souche et supprimer les dispositifs solidaires.

M. LE PRESIDENT.- Patrick, on est sur un propos très partisan politique, donc je te demande de conclure, s'il te plaît.

M. AYACHE.- D'accord. La politique de la ville, l'économie sociale et solidaire, le Rassemblement national y est systématiquement opposé.

Pour conclure, certains diront que la démocratie, c'est respecter le choix des électeurs. Oui, la démocratie, c'est le respect de la diversité des opinions, mais c'est aussi le droit pour nous tous de refuser les idées qui menacent ses propres fondements. Nous ne sommes pas dans une logique d'exclusion, dans une logique de responsabilité collective. Il existe dans cette Assemblée d'autres élus de tous bords, de toute sensibilité, prêts à assumer cette vice-présidence.

Alors, mes chers collègues, je conclus. Excuse-moi d'avoir été un peu long. Nous avons un choix à faire, celui de la facilité. Après tout, c'est juste un poste, ou, oui, c'est la charte, ou celui du courage, qui consiste à dire : « Non, certaines lignes ne se franchissent pas »...

M. LE PRESIDENT.- Patrick...

M. AYACHE.- Alors, je vous le demande avec solennité : ne laissons pas l'Histoire retenir que ce jour, nous avons ouvert la porte de notre Communauté urbaine à l'extrême droite. Notre territoire mérite mieux, nos habitants méritent mieux.

Merci.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Je vais donner la parole à Marcel FELT.

M. FELT.- Merci, Monsieur le Président.

Je crois qu'il faut prendre date aujourd'hui, parce qu'à mon avis, la façon avec laquelle s'est exprimée l'élu LFI présage finalement de soirées assez maussades dans le futur. Il faut peut-être rappeler, Monsieur le Président, que l'enceinte dans laquelle nous siégeons n'est pas un cirque, nous sommes des élus de la République et ce n'est pas un cirque. Par conséquent, nous ne sommes pas des clowns.

La charte, rien que la charte. Soit on est d'accord avec la charte et on respecte les choix qui ont été faits, soit on n'est pas d'accord avec cette procédure. On peut le dire, bien évidemment, mais c'est tout de même la charte qui s'applique.

La charte n'est pas là pour picorer telle ou telle solution en fonction des différentes couleurs politiques quand cela arrange tel ou tel parti. Bien évidemment, il y a peut-être des discussions par rapport à la charte. Ceci étant, elle est là. C'est notre démocratie et nous devons la respecter.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Monsieur ALEM. Etes-vous candidat aussi ?

M. ALEM.- Comme les autres ne l'ont pas dit, je ne le dis pas non plus.

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Par rapport à ça, je pense que l'envie qu'un certain nombre d'entre nous ont d'intervenir sur ce débat montre l'importance qu'il a pour notre Agglomération. Je pense que c'est sain que chacune et chacun puisse s'exprimer. Le vote tranchera les choses, mais à mon avis, c'est sain que l'on puisse s'exprimer et que l'on ne cherche pas à couper la parole, parce que je pense qu'en laissant ce genre de choses par-dessous couvrir comme ça, cela risque à terme de poser problème dans notre Agglomération. C'est donc très sain qu'il y ait ce débat dès maintenant pour que l'on puisse en discuter.

Je m'exprime en mon nom, en mon propre nom, bien entendu, mais aussi au nom d'une personne qui est quasiment quotidiennement victime d'un certain nombre de propos racistes, de menaces de mort, etc. C'est donc quelque chose qui me touche à titre personnel. Je m'exprime en mon nom, en tant qu'Hasni ALEM.

Aujourd'hui, nous sommes face à une décision, qui, à mon sens, engage bien plus que la simple composition de notre Bureau communautaire, elle engage pour moi l'héritage moral et politique de notre territoire. L'éventuelle entrée d'un élu du Rassemblement national dans l'exécutif de GBM n'est pas une décision anodine, cela symboliserait la rupture avec le consensus républicain, qui date de 1945, qui dit que les partis d'extrême droite ne sont pas des organisations politiques comme les autres. C'est le consensus républicain depuis 1945. Faire cela aujourd'hui, c'est rompre avec ce consensus.

A mon sens, ce consensus n'était pas simplement un accord politique, parce que j'ai entendu tout à l'heure qu'on disait : « La charte, rien que la charte ». La base sur laquelle étaient tous les partis républicains était : « La République, rien que la République ». L'extrême droite, le Rassemblement national, c'est un parti qui est fondamentalement antirépublicain, fondamentalement antirépublicain.

Ainsi, soit on décide, comme maintenant, de banaliser cela et d'aller sur quelque chose qui s'oppose à la République – c'est le choix de certains –, soit on décide de rester fidèle à cet élément, sachant qu'il y a une candidature du même secteur, celle de Gérard MONNIEN, qui permet de respecter le fait que le secteur soit représenté et d'avoir une candidature qui soit dans la République.

Par rapport à la charte, on peut parler du respect ou pas du respect. Je me rappelle qu'en 2020, certains s'étaient portés candidats en dehors du cadre de la charte parce qu'ils considéraient qu'il fallait qu'ils se portent candidats à la présidence de Grand Besançon Métropole. Bref, la charte, on peut s'arranger comme on veut avec, on trouve toujours des excuses.

Pour nous, ce n'est pas la question de la charte, c'est la question de la République et de la défense des valeurs de la République. A notre sens, c'est vraiment l'élément le plus important, parce qu'on ne peut pas dire d'un côté : « Les extrêmes, les extrêmes, les extrêmes, les extrêmes », et de l'autre côté vouloir se taire et empêcher qu'il y ait un débat sur cette question de l'entrée d'un membre du Rassemblement national.

Je le dis franchement, parce que malgré tous les discours de façade, les belles cravates, les belles chemises, les costumes, etc., le Rassemblement national reste ce parti, ce parti qui est un parti d'exclusion. Cela a été dit par Patrick AYACHE.

Je le dis vraiment, je le dis franchement de tout mon cœur, parce que c'est quelque chose qui me touche vraiment personnellement : si on fait ça, si on fait cette rupture morale aujourd'hui, alors comment pourra-t-on se regarder et dire qu'on est encore républicains, qu'on accepte finalement tout cela ?

M. LE PRESIDENT.- Etes-vous candidat ?

M. ALEM.- Je termine par ça : je ne suis pas candidat.

M. LE PRESIDENT.- D'accord, merci.

M. ALEM.- Pour autant, j'appelle à voter pour l'autre candidat en face du Maire du Rassemblement national afin d'éviter que les éléments antirépublicains n'arrivent à la tête de GBM. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Monsieur LEUBA.

M. LEUBA.- Au regard des débats qui s'installent dans cette Assemblée, nous nous rendons compte qu'en votant le cadre technique de la charte de gouvernance, en souhaitant nécessairement bien faire, nous avons peut-être oublié les conflits qui pouvaient s'opérer avec nos valeurs personnelles, voire politiques, mais aussi avec celles et ceux qui nous font confiance, les citoyens qui nous ont élus.

Je tiens à rassurer celles et ceux qui seraient inquiets : bien que je sois socialiste, que je ne renie rien ces valeurs que je porte avec le Parti socialiste, grâce à qui je suis élu, je n'oublie pas que je siége au sein de cette instance communautaire parce que je suis élu municipal à Besançon. Aussi, je resterai bien dans cet esprit qui nous rassemble et qui nous unit.

Cependant, je souhaite vous faire part de deux propositions : d'une part, celle de réinterroger le cadre de la charte dans les prochains mois ; d'autre part, d'un appel à défendre des valeurs qui me semblent être supérieures à la charte. En effet, cela a été d'ores et déjà débattu dans la presse, les élus du secteur de la Dame Blanche ont prédésigné le Maire de Chevroz pour représenter leur secteur au sein du Conseil communautaire en qualité de Vice-Président et le Maire de Chevroz n'a pas fait mention de son appartenance au Rassemblement national dans sa candidature, mais devons-nous l'ignorer ?

Interrogé par la presse, vous avez, Monsieur FAGAUT, immédiatement répondu que personne n'a à faire d'ingérence ou d'interférence, en renvoyant ce choix à la charte de gouvernance, mais est-ce qu'il y a six ans, vous n'avez pas respecté cette charte de gouvernance, sauf erreur de ma part ? En tout cas, je ne crois pas. Ce n'est pas de l'ingérence que vous avez fait, Monsieur FAGAUT, c'était vos convictions personnelles, et vous vous présentiez sans être Maire de Besançon.

Récemment, vous disiez partout en campagne à Besançon qu'Anne VIGNOT ferait alliance avec la France Insoumise au second tour. Malgré cette information, vous aviez logiquement laissé entendre que vous pourriez procéder différemment si vous étiez élu Maire et confier par exemple dans une réunion de secteur un poste de conseiller communautaire délégué ou Vice-Président à l'opposition bisontine, mais, une fois en place, vous avez indiqué que l'alliance avec les extrêmes était une ligne rouge, sans attendre que nous présentions des candidatures possibles. C'est donc un élément partisan. Or, dans le cadre de la charte, nous parlons bien au sein de nos débats de la recherche de débats d'idées plutôt que de la confrontation stérile de positions partidaires qui restent constitutives du bien commun et de l'héritage de la CAGB depuis 2001. Partidaire : qui relève de l'idéologie d'un parti. Or, il s'agit bien de vos propos « partidaires » sur l'extrême gauche ou l'extrême droite, peut-être en phase avec votre adhésion au mouvement Nouvelle Energie.

Cependant, la clarté, c'est aussi la transparence, et vous le disiez sur ces mêmes sujets. Vous voyez, en fonction des époques, cela paraît différent. N'est-il pas temps d'engager ce travail de fond – c'est la question que je pose – en évaluant notre charte, peu commune en France, sur son modèle, pour voir dans quelle mesure la faire évoluer, voire nous appuyer sur la loi de 2019 et du pacte de gouvernance ?

C'est la première question que je veux vous poser, celle de l'évaluation et de la réinterrogation de la charte, car avec la proposition que nous avons faite l'année passée, et d'autres qui ont lancé ce débat,

la charte actuelle a permis beaucoup de choses, certes, et son actualisation permettrait peut-être plus de lisibilité pour les Grand Bisontins.

En conséquence, vous l'aurez compris, je n'ingérerai pas, comme vous l'avez dit dans la presse, sur le choix du secteur qui propose le poste de Vice-Président à Monsieur « Chevroz ». Vous avez fait le choix d'accepter la candidature de Monsieur « Chevroz », de la défendre...

M. LE PRESIDENT.- Du Maire de Chevroz.

M. LEUBA.- ... dans le cadre de la charte, malgré son appartenance au Rassemblement national. Permettez-moi d'en faire autant, avec nombre de conseillers communautaires, je l'espère, en soutenant une autre candidature. Il me semble important de dire aux Grand Bisontins que cette charte n'a aucune valeur juridique contraignante, c'est-à-dire qu'aucun élu ici n'a l'obligation stricte...

M. LE PRESIDENT.- Etes-vous candidat, Monsieur LEUBA ?

M. LEUBA.- Non.

... de la respecter, sous peine d'élection irrégulière d'un Vice-Président.

Pour finir dans ce cadre, il me semble opportun que nous soutenions la candidature de Monsieur MONNIEN, parce qu'il n'est pas vrai que la présidence de la Communauté de Communes de Terres de Saône, par exemple, du Maire de Chargey-lès-Port, Antoni MAGNIN, n'a pas été relayée par le Rassemblement national. Elle l'a été nationalement avec tout ce que véhicule le Rassemblement national...

M. LE PRESIDENT.- Alors là, vous faites de la politique très nationale, ce qui n'est pas le lieu, encore une fois, de cette Assemblée.

M. LEUBA.- ... et il en sera de même dans cette Assemblée.

Ce vote historique...

M. LE PRESIDENT.- Pensez à conclure, parce que vous n'êtes pas candidat.

M. LEUBA.- Je conclus.

Ce vote historique pour notre Communauté d'Agglomération va être très largement relayé par le Rassemblement national à l'approche des échéances nationales.

Vous avez parlé de vos lignes rouges en réunion de secteur. J'en appelle non pas à une ligne noire, comme vous l'avez fait, mais à un ensemble de communautés de valeurs dans lesquelles nous pouvons tous nous retrouver si nous nous engageons véritablement...

M. LE PRESIDENT.- Pensez à conclure, parce que vous n'êtes pas candidat.

M. LEUBA.- ... à porter la candidature de Monsieur MONNIEN.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

M. LEUBA.- Dernière phrase : en conclusion, chers collègues, appelons à ouvrir une nouvelle étape par ce vote, si vous le voulez bien, car il ne faudrait pas qu'il s'agisse d'un simple vote technique de secteur, mais d'un véritable vote structurant de valeur.

M. LE PRESIDENT.- Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Je voudrais répondre à Monsieur FELT pour lui rappeler que nous ne sommes effectivement ni dans un cirque ni des clowns, que les élus Insoumis sont des élus de la République à part entière – il n'y a pas ici d'élus ou de sous-élus –, et qu'en nous insultant, c'est l'ensemble des citoyens et citoyennes qui ont voté pour nous qu'il insulte, ce qui est gravissime pour un élu. Enfin, je

me félicite que mes collègues aient pu aller au bout de leurs propos, tant mieux. Force est de constater que mon camarade Martin MELLION n'a pas pu aller au bout de son propos, donc à nouveau, Monsieur FAGAUT, je vous le redis, il n'y a pas d'élus et de sous-élus ici, il y a des élus de la République. Je demande donc que mon camarade Martin MELLION, comme les autres, puisse aller au bout de son propos. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je crois qu'il est allé au bout de son propos.

Mme VÉZIÈS.- Non, pas du tout, il n'est pas allé au bout de son propos.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame.

Monsieur POULIN.

M. POULIN.- Vous souhaitiez dans votre propos introductif des débats de fond. Nous sommes sur un débat de fond, un débat fondamental sur la bascule qui est en train de s'opérer et la bascule que vous êtes en train d'installer dans les échelles de valeurs au sein de ce Conseil. Je trouve cela dommageable, puisque finalement, le propos politique est venu d'emblée de vous.

D'autre part, je voulais faire un point sur la charte, parce qu'on en parle beaucoup. Je l'ai sous les yeux, et dans la charte, il est clairement indiqué qu'il y a en effet, un processus de prédésignation. Tout est dans le « pré », puisque conformément à la loi, ce sont bien les membres du Bureau qui sont ensuite, élus par les conseillers communautaires, et nous sommes ici conseillers communautaires, dans la possibilité de voter en notre âme et conscience.

D'ailleurs, en matière de conscience, il y a des endroits où on parle de clause de conscience. Moi, j'en appelle à la clause de conscience de toutes et tous, puisque vous ne contrevenez pas à la charte si vous votez pour Monsieur MONNIEN, que je remercie, d'ailleurs, de mener aujourd'hui et de porter cette candidature, puisqu'il permet à toutes et tous la représentation du secteur tout en étant cohérent avec les valeurs du Grand Besançon.

Si vous êtes dans cette posture même de quasiment refuser le débat, c'est peut-être qu'il manque une forme de clarté dans votre positionnement à l'égard de cela. On l'a dit tout à l'heure, le premier engagement que vous aviez porté auprès des conseillers communautaires du Grand Besançon dans les réunions de secteur était de permettre une plus grande représentation de la majorité municipale et davantage de débats dans les conseils. On voit que cet engagement n'a pas été tenu.

Le deuxième engagement était celui porté devant toutes les Bisontines et les Bisontins, qui, je le rappelle, sont aussi des Grand Bisontines et des Grand Bisontins, c'était de ne pas gouverner avec l'extrême droite. Vous nous avez même dit que lorsque l'on exprimait ce propos, nous étions dans la polémique. Nous voyons aujourd'hui que nous n'étions pas dans la polémique, nous sommes dans une forme de vérité qui est extrêmement grave. J'en appelle toutes et tous à avoir conscience des valeurs fondamentales de notre République au moment où nous votons. L'Histoire se souviendra que certains se sont levés et que nous restons fidèles à l'esprit de notre Communauté.

M. LE PRESIDENT.- Etes-vous candidat sur le poste de quinzième Vice-Président ?

M. POULIN.- Non, mais comme l'ensemble des autres personnes qui se sont exprimées, puisque nous sommes dans un débat ordinaire.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur MENESTRIER.

M. MENESTRIER.- Oui, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Chers collègues, je me permets de prendre la parole au nom de la majorité des conseillers communautaires du secteur de la Dame Blanche. Une rencontre préparatoire a été organisée afin de présenter aux nouveaux conseillers communautaires le fonctionnement du GBM, du secteur et la charte de gouvernance. A cette occasion, un tour de table a été réalisé afin que chacun puisse exprimer ses intentions et candidater au poste de Vice-Président et conseiller communautaire délégué, comme la charte le prévoit.

La réunion de prédésignation a permis à chaque candidat au poste de Vice-Présidence et de conseiller communautaire délégué de se présenter et de réaliser une déclaration d'intention pour exprimer ses engagements et sa vision de la fonction, tant au niveau du secteur de GBM, comme le prévoit la charte. Pour le poste de vice-présidence, deux candidats se sont présentés : Franck BERNARD, qui a obtenu six voix ; Gérard MONNIEN, qui a obtenu deux voix. Franck BERNARD a présenté son intention sur une vision de GBM et du secteur, vision apolitique, dans l'intérêt du collectif commun ; Gérard MONNIEN a fait de même. Sa vision n'a pas convaincu, car celle-ci était davantage axée sur la commune de Devecey, dont il est Maire. La prédésignation de vice-présidence a été ainsi réalisée par le secteur en toute démocratie, après un dialogue et un vote.

Aujourd'hui, Gérard MONNIEN se présente devant vous comme un candidat à la vice-présidence du secteur de la Dame Blanche. Cette démarche, bien que légale, remet en cause la volonté du secteur et le fonctionnement des instances de GBM telles qu'instituées par la charte de gouvernance.

Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires, j'en appelle à votre responsabilité. Exprimer un vote au profit de Gérard MONNIEN, c'est nommer un Vice-Président de secteur au mépris de la volonté des conseillers communautaires du secteur. Cela conduit à une ingérence dans la nomination du Vice-Président. Comment l'apprécieriez-vous s'il s'agissait de votre secteur et de la valeur de votre choix sur votre vote de secteur ? Enfin, quel fonctionnement projeteriez-vous du secteur dans ces conditions ? Quelle confiance accorderiez-vous à ce Vice-Président pour représenter l'exécutif de GBM au sein du collectif ?

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Concernant ces prises de parole, avant d'ouvrir le vote, je voudrais simplement apporter quelques précisions sur les propos qui ont été tenus par les uns et les autres.

Aujourd'hui, en tant que Président de Grand Besançon Métropole, je respecte la charte. Je respecte la charte et je ne fais pas d'ingérence sur les secteurs. Je suis à peu près de votre avis, Monsieur LEUBA, je pense qu'il va peut-être falloir qu'il y ait une discussion durant ce mandat, assez vite, sur le fait de réinterroger cette charte de gouvernance, pour la toiler, si je dois le dire en ces termes. Toutefois, aujourd'hui, en l'état actuel des choses, je n'ai pas souhaité faire d'ingérence dans tous les secteurs, dans les sept secteurs, en tout cas hors celui de Besançon, pour la nomination et la prédésignation des élus en tant que Vice-Président ou conseiller communautaire délégué.

Là où vous avez aussi raison, Monsieur POULIN, c'est que la candidature de Monsieur MONNIEN est tout à fait légitime, puisqu'une prédésignation est faite sur un secteur, mais aujourd'hui, la légitimité, elle est là, et au sein de cette Assemblée, Monsieur MONNIEN a tout à fait la latitude de présenter sa candidature, même s'il a été battu sur son secteur dans le cadre de la prédésignation, comme Monsieur MENESTRIER vient de le rappeler. Sur neuf votants possibles, Monsieur le Maire de Chevroz, Monsieur BERNARD, obtient sept voix, Monsieur MONNIEN en obtient deux.

Vous croyez que c'est moi, aujourd'hui, en tant que Président de Grand Besançon Métropole, qui vais remettre en question et désavouer les électeurs du secteur ? Vous ne compterez pas sur moi pour faire cela, vous ne compterez pas sur moi pour désavouer les électeurs d'un secteur qui se sont positionnés. Et ce n'est pas de mon fait ! Ce n'est pas de mon fait, c'est du fait des électeurs du secteur de la Dame Blanche, comme l'a dit très justement Monsieur MENESTRIER. Ils ont voté en leur âme et conscience par rapport à deux projets qui avaient été présentés.

D'un côté, vous dites qu'il ne faut pas bafouer la démocratie, de l'autre, vous dites qu'il faut remettre en question le vote du secteur. Vous ne compterez donc pas sur moi pour venir alimenter cette polémique.

Je l'ai toujours dit, je respecte la charte de gouvernance, parce que derrière, en faisant cela, chacun a le droit de voter en son âme et conscience, encore une fois. Le vote est libre, aucun problème par rapport à cela, mais derrière, on crée un précédent. Qu'est-ce que veut dire créer un précédent ? Cela veut dire que pour des raisons X ou Y, quelles qu'elles soient, on va remettre en question une décision prise sur un secteur en termes de voirie, en termes d'eau et d'assainissement ? Vous me dites non, mais derrière, vous ouvrez un précédent, vous créez un précédent en faisant cela.

Aujourd'hui, il y a deux candidatures. Je pense que chacun a pu s'exprimer sur le sujet sans aucun problème. Il y a la candidature de Monsieur BERNARD, issue des urnes, prédésigné sur le secteur de la Dame Blanche ; il y a la candidature de Monsieur MONNIEN, qui l'a exprimée, lui, en dehors des urnes, prédésigné du secteur de la Dame Blanche. Néanmoins, il y a une charte de gouvernance. Aujourd'hui, on ne vote pas la charte de gouvernance, on ne vote pas la réécriture de la charte de gouvernance, on vote bien une désignation d'un élu.

Je tiens à le redire, parce que toutes celles et ceux qui ont pris la parole, hormis Monsieur MENESTRIER, vous avez tous tenu des propos politiques partisans, tous, tous autant que vous êtes. J'ai lu très attentivement la déclaration de Monsieur BERNARD, j'ai lu très attentivement la déclaration de Monsieur MONNIEN, qui nous est arrivée vendredi soir à 18 heures. Il n'y a pas de considération politique ni chez Monsieur BERNARD ni chez Monsieur MONNIEN, dans leur volonté à prendre la quinzième vice-présidence au sein de Grand Besançon Métropole, donc de représenter leur territoire du secteur de la Dame Blanche. Par contre, vous toutes et tous qui avez tous pris la parole, vous avez tous eu une prise de parole à consonance très politique partisane.

Je serai le garant de cela : dans cette Assemblée, ce ne sont pas les partis politiques que l'on peut connaître qui viendront piloter et diriger cette Assemblée.

Je vais donc soumettre au vote... Pardon, une prise de parole, je n'avais pas vu.

M. ADRIANSEN.- Ce n'est pas du tout politique, c'est tout à fait pratique. Depuis le début des élections, à chaque fois, mon nom apparaît, soit une fois, soit deux fois. Vu le caractère très important du vote, j'espère que je ne retrouverai pas mon nom cette fois-ci et que l'on va vraiment voter pour les deux candidats. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je ne sais pas pourquoi votre nom apparaît.

Madame VIGNOT, vous souhaitez encore prendre la parole ? Je vous en prie.

Mme VIGNOT.- Très court, comme tout à l'heure. Vous avez dit qu'il ne fallait pas faire un précédent, mais c'est vous qui avez fait ce précédent quand vous vous êtes présenté la dernière fois contre la charte. Je tenais quand même à redire les choses factuelles.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame VIGNOT.

Nous allons soumettre au vote les deux candidats. Le n° 14 pour Monsieur BERNARD et le n° 82 pour Monsieur MONNIEN.

(Il est procédé à vote électronique à scrutin secret)

121 votants, 99 exprimés. Monsieur Franck BERNARD : 58 voix, 58,6 % des suffrages ; Monsieur Gérard MONNIEN : 39 voix, 39,4 % des suffrages. Monsieur Franck BERNARD est donc élu quinzième Vice-Président.

(Applaudissements)

(Monsieur le Président remet l'écharpe à Monsieur BERNARD)

Nombre de votants : 121

Bulletins blancs : 6

Abstentions : 16

Suffrages exprimés : 99

Majorité absolue : 50

Ont obtenu :

M. Franck BERNARD 58 voix

M. Gérard MONNIEN 39 voix

M. Damien AUBERT 1 voix

M. Jean-François MENESTRIER 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare M. Franck BERNARD élu 15^{ème} Vice-Président de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

5. Election des autres membres du Bureau

M. LE PRESIDENT.- Nous allons passer à l'élection des autres membres du Bureau, à savoir les conseillers communautaires délégués.

Pour représenter la représentation Ville de Besançon/Périphérie 40/60, il est proposé d'élire neuf conseillers communautaires délégués pour les communes de la Périphérie, répartis par secteur en fonction de la population, et cinq CCD pour la Ville de Besançon. Il est également proposé de respecter l'alternance Ville, notamment dans les désignations. Ces prédésignations ont été effectuées dans les différentes réunions de secteur.

Au même titre que nous l'avons fait pour les élections des Vice-Présidents, je vous propose de passer au vote électronique et de faire les appels à candidatures.

Le Président présente les modalités d'élection des autres membres du Bureau et à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide ces modalités.

Le Conseil Communautaire :

- **décide de recourir au vote électronique pour l'élection des autres membres du Bureau conformément à l'article 19 du règlement intérieur**
- **désigne Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT et M. Jérémy JEANVOINE comme scrutateurs parmi les élus pour procéder à la vérification du bon déroulement du vote**

Le Président procède à un appel à candidatures pour chaque poste d'autre membre du Bureau à pourvoir.

Le Conseil Communautaire élit les autres membres du Bureau de GBM, selon le nombre déterminé au rapport 3.

5.1 Election du 1^{er} Conseiller Communautaire Délégué

Sur le poste de premier conseiller communautaire délégué, y a-t-il des candidats ? Monsieur CAIRE. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas, donc nous passons au vote de Bruno CAIRE au poste de premier conseiller communautaire délégué.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin secret)

120 votes, 99 exprimés. Bruno CAIRE est élu avec 100 % des voix premier CCD, bravo, en charge de la coopération transfrontalière, l'ARC HORLOGER et les relations européennes.

(Applaudissements)

Nombre de votants : 120
Bulletins blancs : 15
Abstentions : 6
Suffrages exprimés : 99
Majorité absolue : 50

Ont obtenu :

M. Bruno CAIRE 99 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare M. Bruno CAIRE, élu membre du Bureau, 1^{ère} Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

5.2 Election du 2^{ème} Conseiller Communautaire Délégué

Nous allons passer à l'élection du deuxième conseiller communautaire délégué. Y a-t-il des candidats ? Martial DEVAUX. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas, donc nous allons passer à l'élection du deuxième conseiller communautaire délégué. J'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin secret)

121 votes, 109 exprimés. 100 % des voix, 109 voix, il est donc élu deuxième conseiller communautaire délégué, en charge du suivi, de la rénovation et du développement des zones d'activités économiques.

(Applaudissements)

Nombre de votants : 121
Bulletins blancs : 6
Abstentions : 6
Suffrages exprimés : 109
Majorité absolue : 55

Ont obtenu :

M. Martial DEVAUX 109 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare M. Martial DEVAUX, élu membre du Bureau, 2^{ème} Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

5.3 Election du 3^{ème} Conseiller Communautaire Délégué

Nous allons passer à l'élection du troisième conseiller communautaire délégué. Y a-t-il des candidats ? Patrick BOUZAT. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas, donc nous allons procéder au vote. J'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin secret)

Patrick BOUZAT : 118 votes, 97 exprimés. Avec 100 % des voix, il est élu troisième conseiller communautaire, en charge du commerce de proximité et de l'artisanat.

(Applaudissements)

Nombre de votants : 118
Bulletins blancs : 15
Abstentions : 6
Suffrages exprimés : 97
Majorité absolue : 49

Ont obtenu :

M. Patrick BOUZAT 97 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare M. Patrick BOUZAT, élu membre du Bureau, 3^{ème} Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

5.4 Election du 4^{ème} Conseiller Communautaire Délégué

Nous passons au vote du quatrième conseiller communautaire délégué. Y a-t-il des candidats ? Sophie PESEUX est candidate. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas, j'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin secret)

120 votants, 100 exprimés. Avec 98 voix, 98 %, Sophie PESEUX est donc élue.

(Applaudissements)

Nombre de votants : 120

Bulletins blancs : 16

Abstentions : 4

Suffrages exprimés : 100

Majorité absolue : 51

Ont obtenu :

Mme Sophie PESEUX 98 voix

M. Guillaume BAILLY 1 voix

M. Anthony POULIN 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare Mme Sophie PESEUX, élue membre du Bureau, 4^{ème} Conseillère Communautaire Déléguée, celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

5.5 Election du 5^{ème} Conseiller Communautaire Délégué

Nous passons à l'élection du cinquième conseiller communautaire délégué. Y a-t-il des candidats ? Patrick VERDIER. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas, donc nous allons pouvoir lancer les votes. Merci.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin secret)

Patrick VERDIER est élu par 96 voix, 99 %. Félicitations.

(Applaudissements)

J'ai oublié de dire tout à l'heure que Sophie PESEUX sera quatrième conseillère communautaire déléguée, en charge de la stratégie économique, en lien avec les acteurs de la communauté des savoirs. Patrick VERDIER sera cinquième conseiller communautaire délégué, en charge des ressources humaines, du développement des compétences et des relations au personnel.

Nombre de votants : 120

Bulletins blancs : 18

Abstentions : 5

Suffrages exprimés : 97

Majorité absolue : 49

Ont obtenu :

M. Patrick VERDIER 96 voix

M. Anthony POULIN 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare M. Patrick VERDIER, élu membre du Bureau, 5^{ème} Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

5.6 Election du 6^{ème} Conseiller Communautaire Délégué

Nous passons à l'élection du sixième Vice-Président... conseiller communautaire délégué, pardon. Y a-t-il des candidats ou candidates ? Anne. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, j'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin secret)

Anne OLSZAK est élue avec 108 voix, 99,1 %. Félicitations.

(Applaudissements)

Anne OLSZAK sera en charge de l'aide et service aux communes, de la convention territoriale globale et du conseil de développement participatif.

Nombre de votants : 121
Bulletins blancs : 10
Abstentions : 2
Suffrages exprimés : 109
Majorité absolue : 55

Ont obtenu :

Mme Anne OLSZAK 108 voix
M. Florent BAILLY 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare Mme Anne OLSZAK, élue membre du Bureau, 6^{ème} Conseillère Communautaire Déléguée, celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

5.7 Election du 7^{ème} Conseiller Communautaire Délégué

Nous allons passer au vote de la septième conseillère communautaire déléguée. Marie-Jeanne BERNABEU. Y a-t-il d'autres candidatures ? Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas, j'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin secret)

102 voix obtenues pour Marie-Jeanne BERNABEU. Avec 96,2 % des voix, félicitations, elle est élue septième conseillère communautaire déléguée, en charge de la commande publique, représentante du Président à la CAO, à la commission des achats et à la CCC.

(Applaudissements)

Nombre de votants : 120
Bulletins blancs : 12
Abstentions : 2
Suffrages exprimés : 106
Majorité absolue : 54

Ont obtenu :

Mme Marie-Jeanne BERNABEU 102 voix
M. Hasni ALEM 2 voix
M. Mohamed AIT-ALI 1 voix
M. Bruno LIND 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare Mme Marie-Jeanne BERNABEU, élue membre du Bureau, 7^{ème} Conseillère Communautaire Déléguée, celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

5.8 Election du 8^{ème} Conseiller Communautaire Délégué

Nous allons passer à l'élection du huitième conseiller ou de la huitième conseillère communautaire déléguée. Y a-t-il des candidats ? Marie GRUILLOT est candidate. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas, donc j'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin secret)

Marie GRUILLOT, avec 99 voix, 98 %, est élue conseillère communautaire déléguée, en charge du tourisme culturel et d'affaires et des congrès.

(Applaudissements)

Nombre de votants : 120
Bulletins blancs : 17
Abstentions : 2
Suffrages exprimés : 101
Majorité absolue : 51

Ont obtenu :

Mme Marie GRUILLOT 99 voix
M. Sébastien PERRIN 1 voix
M. Anthony POULIN 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare Mme Marie GRUILLOT, élue membre du Bureau, 8^{ème} Conseillère Communautaire Déléguée, celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

5.9 Election du 9^{ème} Conseiller Communautaire Délégué

Nous allons passer à l'élection du neuvième conseiller communautaire délégué. Y a-t-il des candidats ? Kévin VEJUX.

M. VEJUX.- Bonsoir à tous. Kévin VEJUX, je suis candidat au poste de neuvième conseiller communautaire délégué, prédésigné par le secteur de Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas, j'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin secret)

Avec 95 voix pour Kévin VEJUX, il est donc élu avec 95 % des voix. Félicitations. Il sera en charge du numérique, du territoire intelligent et de la vie étudiante.

(Applaudissements)

Nombre de votants : 120
Bulletins blancs : 15
Abstentions : 5
Suffrages exprimés : 100
Majorité absolue : 51

Ont obtenu :

M. Kévin VEJUX 95 voix
M. Anthony POULIN 2 voix
M. Damien AUBERT 1 voix
M. Jean-Pascal REYES 1 voix
Mme Anne VIGNOT 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare M. Kévin VEJUX, élu membre du Bureau, 9^{ème} Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

5.10 Election du 10^{ème} Conseiller Communautaire Délégué

Nous allons passer à l'élection du dixième conseiller communautaire délégué. J'appelle les candidatures.

Mme TRONCIN VERGEY.- Bonsoir. Céline TRONCIN VERGEY, prédésignée sur le secteur Plateau pour être CCD.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je sou mets au vote.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin secret)

Avec 110 voix, 100 % des voix, félicitations à Céline TRONCIN VERGEY, dixième conseillère communautaire, déléguée en charge de l'agriculture, de l'alimentation et du plan alimentaire territorial.

(Applaudissements)

Nombre de votants : 120

Bulletins blancs : 8

Abstentions : 2

Suffrages exprimés : 110

Majorité absolue : 56

Ont obtenu :

Mme Céline TRONCIN VERGEY 110 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare Mme Céline TRONCIN VERGEY, élue membre du Bureau, 10^{ème} Conseillère Communautaire Déléguée, celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

5.11 Election du 11^{ème} Conseiller Communautaire Délégué

Nous passons à l'élection du onzième conseiller communautaire délégué. Y a-t-il des candidats ? Oui, Jean-François MENESTRIER.

M. MENESTRIER.- MENESTRIER Jean-François, Maire de la commune de Cussey-sur-l'Ognon, prédésigné du secteur Dame Blanche.

M. LE PRESIDENT.-Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas, donc j'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin secret)

Jean-François MENESTRIER, 96 voix, est donc élu à 98 %, en charge de la GeMAPI et de la qualité de l'air.

(Applaudissements)

Nombre de votants : 121

Bulletins blancs : 18

Abstentions : 5

Suffrages exprimés : 98

Majorité absolue : 50

Ont obtenu :

M. Jean-François MENESTRIER 96 voix
M. Martin MELLION 1 voix
M. Anthony POULIN 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare M. Jean-François MENESTRIER, élu membre du Bureau, 11^{ème} Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

5.12 Election du 12^{ème} Conseiller Communautaire Délégué

Nous allons passer à l'élection du douzième conseiller ou de la douzième conseillère communautaire déléguée. J'appelle les candidatures. Djilalli SAHLAOUI.

M. SAHLAOUI.- SAHLAOUI Djilalli, candidat au douzième conseiller communautaire délégué, prédésigné par le secteur de Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je sou mets au vote.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin secret)

Djilalli, avec 94 voix, 94,9 % des voix, est élu douzième conseiller communautaire délégué, en charge du logement public.

(Applaudissements)

Nombre de votants : 120
Bulletins blancs : 16
Abstentions : 5
Suffrages exprimés : 99
Majorité absolue : 50

Ont obtenu :

M. Djilalli SAHLAOUI 94 voix
M. Anthony POULIN 4 voix
M. Guillaume BAILLY 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare M. Djilalli SAHLAOUI, élu membre du Bureau, 12^{ème} Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

5.13 Election du 13^{ème} Conseiller Communautaire Délégué

Nous passons à l'élection du treizième conseiller communautaire délégué, j'appelle donc les candidatures. René BLAISON.

M. BLAISON.- René BLAISON, Maire de Chalèze, candidat comme conseiller communautaire délégué représentant le secteur Est.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je sou mets au vote.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin secret)

115 voix, 100 % des exprimés, bravo à René BLAISON, treizième conseiller communautaire délégué, en charge des gens du voyage et des terrains familiaux.

(Applaudissements)

Nombre de votants : 120
Bulletins blancs : 5
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 115
Majorité absolue : 58

Ont obtenu :

M. René BLAISON 115 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare M. René BLAISON, élu membre du Bureau, 13^{ème} Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

5.14 Election du 14^{ème} Conseiller Communautaire Délégué

Nous passons à l'élection du quatorzième conseiller communautaire délégué. J'appelle les candidatures. Oui, Didier PAINEAU. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas, donc j'ouvre les votes.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin secret)

Avec 111 exprimés, 111 voix, 100 %, félicitations à Didier PAINEAU, quatorzième conseiller communautaire délégué, en charge des modes doux et de l'accessibilité.

(Applaudissements)

Nombre de votants : 121
Bulletins blancs : 8
Abstentions : 2
Suffrages exprimés : 111
Majorité absolue : 56

Ont obtenu :

M. Didier PAINEAU 111 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare M. Didier PAINEAU, élu membre du Bureau, 14^{ème} Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

5.15 Election du 15^{ème} Conseiller Communautaire Délégué

Nous passons à l'élection du quinzième conseiller communautaire délégué. Y a-t-il des candidats ? Hervé GROULT. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas, j'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin secret)

103 exprimés, 102 voix. Avec 99 % des voix, il est élu quinzième conseiller communautaire délégué, en charge du Contrat local de santé et de la liaison avec le CHU.

(Applaudissements)

Nombre de votants : 120
Bulletins blancs : 13
Abstentions : 4
Suffrages exprimés : 103
Majorité absolue : 52

Ont obtenu :

M. Hervé GROULT 102 voix
M. Gérard MONNIEN 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare M. Hervé GROULT, élu membre du Bureau, 15^{ème} Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

5.16 Election du 16^{ème} Conseiller Communautaire Délégué

Nous passons à l'élection du seizième conseiller communautaire délégué. Y a-t-il des candidats ? Ludovic BARBAROSSA. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas, je sou mets au vote.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin secret)

Ludovic BARBAROSSA, 109 voix sur 109 exprimés, 100 % des voix, est élu seizième conseiller communautaire délégué, en charge du sport, de Grandes Heures Nature et des équipements sportifs.

(Applaudissements)

Nombre de votants : 120
Bulletins blancs : 10
Abstentions : 1
Suffrages exprimés : 109
Majorité absolue : 55

Ont obtenu :

M. Ludovic BARBAROSSA 109 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare M. Ludovic BARBAROSSA, élu membre du Bureau, 16^{ème} Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

5.17 Election du 17^{ème} Conseiller Communautaire Délégué

On termine ces élections de conseillers communautaires délégués avec le dix-septième CCD. J'appelle les candidatures. Emile BOURGEOIS. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, j'ouvre donc le vote.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin secret)

Emile BOURGEOIS est élu avec 113 voix sur 114 exprimées, 99,1 %, en charge des infrastructures de l'eau et de l'assainissement.

(Applaudissements)

Dites-vous que lors des mandats précédents, on votait en version papier dans des urnes, ce qui prenait un temps assez conséquent. C'est vrai que le vote électronique, Laurent CROIZIER, Député, cela peut parfois un peu coïncider, cela nous a tout de même fait gagner un peu de temps par rapport aux années précédentes et aux mandats précédents.

Nombre de votants : 120
Bulletins blancs : 6
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 114
Majorité absolue : 58

Ont obtenu :

M. Emile BOURGEOIS 113 voix
M. Jean-Marc JOUFFROY 1 voix

Monsieur Ludovic FAGAUT déclare M. Emile BOURGEOIS, élu membre du Bureau, 17^{ème} Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

6. Charte de l'élu local

M. LE PRESIDENT.- Nous passons à la lecture de la charte de l'élu local.

Lors de la première réunion du Conseil communautaire, je dois, le Président, donner lecture de la charte de l'élu local, prévue aux articles L 1111-12 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Vous avez normalement un papier de cette charte dans les différentes malles, en tout cas, la mallette d'accueil qui vous a été remise.

Cette charte de l'élu local dispose :

Article L 1111-12 du Code général des collectivités territoriales :

« Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille.

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres.

Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L 1111-13 et L 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local. »

Article L 1111-13, donc du CGCT :

« Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le début et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 € dont ils ont bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif. »

Article L 1111-14 du CGCT :

« Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés, dans ce cadre dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la Sécurité sociale dans les conditions définies par l'article L 382-31 du Code de la Sécurité sociale et des régimes spéciaux définis par le présent Code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L 1111-13. »

Je vous invite à prendre acte de la lecture de cette charte de l'élu local, ainsi que de la remise d'une copie de cette charte dans la mallette qui a été évoquée tout à l'heure.

Je ne vois pas d'interventions particulières, donc je passe au point suivant de l'ordre du jour.

Le Conseil communautaire prend acte de la lecture faite de la Charte de l'Elu local et de la remise aux élus de la Charte de l'Elu local et des articles du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux conditions d'exercice des mandats locaux.

7. Commission d'Appel d'Offres (CAO) – Conditions de dépôt des listes

M. LE PRESIDENT.- Ce point consiste à la commission d'appel d'offres, dite CAO, avec les conditions de dépôt des listes. Ce rapport a pour objet de fixer les conditions de dépôt des listes des candidats de la commission d'appel d'offres avant de procéder à leur élection dans un second temps. Les précisions sont indiquées dans le rapport de présentation.

S'il n'y a pas de questions, je vous invite à fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la CAO. Les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir. Elles devront être déposées au plus tard ce jour avant l'examen du rapport relatif à l'élection des membres de la CAO.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de passer au vote électronique concernant les modalités pratiques.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin public)

Avec 100 %, 114 exprimés, 114 voix, c'est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 3 abstentions, le Conseil Communautaire :

- décide de recourir au vote électronique conformément à l'article 19 du règlement intérieur,
- fixe les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent comme suit :
 - les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants),
 - 1. les listes devront être déposées au plus tard, le jour de la séance d'installation du Conseil Communautaire, avant l'examen du rapport relatif à l'élection des membres de la CAO.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 114

Contre : 0

Abstentions : 3

Conseiller intéressé : 0

8. Commission des Contrats de Concessions (CCC) – Conditions de dépôt des listes

M. LE PRESIDENT.- Nous passons à la commission des contrats de concessions, avec les conditions de dépôt de liste. Dans le même registre que le rapport précédent, il est demandé de fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission des contrats de concession, avec une liste qui peut comporter moins de noms que de postes à pourvoir. Les listes devront être déposées au plus tard ce jour avant l'examen du rapport.

Nous procédons également à l'élection de ces conditions pratiques par voie électronique. J'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin public)

Avec 118 exprimés, 118 voix pour, c'est adopté. Je vous remercie.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil Communautaire :

- décide de recourir au vote électronique conformément à l'article 19 du règlement intérieur,
- fixe les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission des contrats de concession (CCC) à titre permanent comme suit :
 1. les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants),
 2. les listes devront être déposées au plus tard, le jour de la séance du Conseil Communautaire, avant l'examen du rapport relatif à l'élection des membres de la CCC.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 1

Conseiller intéressé : 0

9. Délégations du Conseil communautaire au Président pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat

M. LE PRESIDENT.- Nous passons à la délégation du Conseil communautaire au Président pour accomplir certains actes pour la durée du mandat.

Ce rapport a deux objectifs principaux, le premier étant de permettre au Conseil communautaire de déléguer un certain nombre d'actes au Président pour la durée du mandat afin de faciliter le fonctionnement de l'administration. Il s'agit notamment d'alléger les séances du Conseil en nombre de délibérations, et, par voie de conséquence, de dégager davantage de temps aux élus pour examiner, échanger et débattre sur les dossiers dits stratégiques, de garantir une meilleure réactivité et une efficacité dans la gestion des dossiers par les services et d'optimiser les délais de réalisation et les processus décisionnels. Je rappelle également que le Conseil communautaire peut à tout moment modifier ou mettre fin à tout ou partie de la délégation au Président. Je précise enfin que je présenterai

en début de chaque Conseil communautaire un rendu compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Oui, Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires, chers Grand Bisontins, Grand Bisontines, je souhaite, à l'occasion de cette délibération relative aux délégations, vous exprimer notre position.

Bien sûr, certaines délégations du Président de GBM qui permettent de gérer les affaires courantes nous semblent nécessaires. Par contre, selon nous, notre Assemblée n'a pas vocation à être simplement informée *a posteriori* de décisions déjà prises par l'exécutif. C'est un lieu de débat et de vote pour les choix qui engagent, et notamment sur la durée, la Collectivité. Nous considérons donc qu'un certain nombre de décisions qui nous sont proposées à délégation ne peuvent l'être et doivent être collectivement débattues publiquement.

Par exemple, s'agissant de la souscription d'un emprunt qui engage la Collectivité sur de nombreuses années, parfois au-delà d'un mandat, il ne nous semble pas souhaitable qu'un tel choix (montant, durée, taux) relève d'une décision prise seul, sans débat. De même, des sujets comme l'évolution de l'usage des propriétés publiques ou encore l'exercice du droit de préemption méritent d'être discutés collectivement, vu leur impact pour les habitants et les habitantes et leur avenir.

La volonté de délibérer en Assemblée délibérante réaffirme l'attachement des Insoumis et des Insoumises à un fonctionnement démocratique renouvelé, fondé sur la transparence, la participation et le respect du pluralisme. C'est pourquoi nous proposons que les délégations n° 1, 18, 19, 20, 21 et 27 ne fassent pas l'objet d'une délégation au Président de Grand Besançon Métropole et demeurent de la compétence du Conseil communautaire. Nous demandons donc un vote séparé sur ces points.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ? *[Pas d'intervention]*

Concernant l'ensemble des éléments, il n'y a pas de vote séparé sur l'ensemble des points, puisque c'est l'ensemble des délégations et des désignations accordées au Président qui sont faites. Ce sont quasiment les mêmes que celles des mandats précédents, donc il n'y aura pas de distinction sur les votes, sur ce que vous avez pu évoquer.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? *[Pas de prise de parole]*

Je sou mets aux voix.

Mme VÉZIÈS.- Excusez-moi, si je peux me permettre ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, je vous en prie, Madame.

Mme VÉZIÈS.- Ce n'est pas parce que cela n'a pas été fait les autres fois que cela ne peut pas être fait cette fois-ci. J'entends effectivement que cela a toujours été le cas, mais je pense qu'à un moment donné, on peut s'interroger. Je redemande donc la possibilité de faire un vote séparé sur ces points. Sinon, nous serons dans l'obligation de nous opposer sur l'ensemble des délégations. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Je réitère ce que je viens d'évoquer : il n'y aura pas de séparation au niveau des votes, Madame VÉZIÈS.

Je sou mets aux voix.

Mme VÉZIÈS.- Pardonnez-moi encore.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est la troisième prise de parole. Il n'y a que deux prises de parole, donc...

Mme VÉZIÈS.- Juste deux petites...

M. LE PRESIDENT.- Madame VÉZIÈS, il y a eu deux prises de parole. Vous avez pris deux fois la parole sur ce rapport, donc il n'y a pas de troisième prise de parole.

Oui, Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Merci. C'est juste que du coup, c'est une décision de votre part, donc arbitraire.

M. LE PRESIDENT.- Très bien, merci, je prends ça pour un compliment.

J'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin public)

Avec 110 exprimés, 103 voix pour, 93,6 % des voix, je vous remercie, c'est adopté à la majorité.

A la majorité des suffrages exprimés, 7 votes contre et 7 abstentions, le Conseil communautaire :

- **décide de recourir au vote électronique conformément à l'article 19 du règlement intérieur,**
- **approuve ces délégations de pouvoir au Président pendant la durée de son mandat.**

Rapport adopté la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 103

Contre : 7

Abstentions : 7

Conseiller intéressé : 0

10. Délégation du Conseil communautaire au Bureau pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat

M. LE PRESIDENT.- Nous passons aux délégations du Conseil communautaire au Bureau pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat.

Au niveau des modalités pratiques, il s'agit de permettre au Conseil communautaire de déléguer un certain nombre d'actes au Bureau pour la durée du mandat afin de faciliter le fonctionnement de l'administration. Il s'agit d'alléger les séances du Conseil en nombre de délibérations, et, par voie de conséquence, de dégager davantage de temps aux élus pour examiner, échanger, débattre des dossiers, garantir une meilleure réactivité et une efficacité dans la gestion – nous venons de l'évoquer – et optimiser les délais de réalisation des processus décisionnels. Je vous rappelle également que le Conseil communautaire peut à tout moment modifier ou mettre fin en partie aux délégations du Bureau.

Au regard de la liste qui vous a été transmise, il vous est demandé de vous prononcer par vote électronique sur cette délégation accordée au Bureau.

Mme VIGNOT.- S'il vous plaît ?

M. LE PRESIDENT.- Oui, Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Merci. Je voulais dire que voici plusieurs semaines que les citoyens, artisans, entreprises, les agents de nos collectivités, sont confrontés à l'augmentation des produits issus de l'énergie fossile, pétrole ou gaz. Cette conjoncture dégrade le pouvoir d'achat des foyers et impacte les charges supportées par les acteurs économiques, y compris par nos services pour nos propres équipements.

Au regard de la situation, nous avons envoyé un courrier dans un premier temps à Monsieur le Maire de Besançon pour anticiper la mise en œuvre d'un plan d'urgence dès lors que les instances seraient établies. C'est fait.

Maintenant que l'exécutif est constitué, Monsieur le Président, nous vous demandons de réunir rapidement les bureaux et commissions adéquates pour réagir opportunément et efficacement à cette situation vécue par nos administrés. Nous vous proposons d'établir des aides exceptionnelles, comme un tarif de crise pour tout usager des transports en commun GINKO à un euro et accompagner le mouvement des usagers de la route à trouver des parkings de covoiturage, parkings relais, et sans

doute bien d'autres propositions, comme cela se fait d'ailleurs dans d'autres territoires, en périphérie de Toulouse ou autres secteurs.

Les crises énergétiques se suivent et rappellent l'urgence de maintenir un programme volontaire de sobriété énergétique, de production d'énergies renouvelables et de continuation du développement du réseau de chaleur afin de faire de notre territoire un territoire de la transition écologique autonome et résilient. Cette trajectoire est celle de l'assurance d'un triple atout : une forte attractivité, un soutien au pouvoir d'achat et une qualité de vie. Elle nous a été récompensée, d'ailleurs. Nous devons continuer.

Par ailleurs, il est essentiel de solliciter un plan d'urgence de votre part auprès des collectivités qui mènent des politiques sociales pour ne pas laisser les travailleurs sociaux face aux difficiles conséquences économiques que cette conjoncture leur fait subir. Cela concerne le Grand Besançon, entre autres. C'est pourquoi nous avons sollicité Monsieur le Maire, et vous-même, pour qu'il permette l'attribution d'une aide exceptionnelle au CCAS et services sociaux afin de soulager les coûts de déplacement supportés par les agents, voire les associations partenaires qui vont auprès des personnes qui nécessitent leurs services à Besançon, comme dans beaucoup de nos communes sur le Grand Besançon.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame VIGNOT. J'ai effectivement reçu un courrier de votre part sur ce sujet. On n'est pas exempt sur le fait de trouver des solutions pour améliorer les conditions, qui touchent tout le monde, bien entendu, les travailleurs, mais aussi bien les particuliers. Vous n'êtes pas sans savoir non plus que nos collectivités sont également impactées très durablement, puisqu'aujourd'hui, une collectivité... Je vais prendre un exemple : lorsque nos ripeurs sortent tous les matins, ce sont aussi des surcoûts qui touchent bien sûr notre Collectivité.

Nous apporterons une réponse au courrier que vous avez pu adresser, qui reprend une partie du programme que vous avez pu évoquer dans le cadre de la campagne des élections municipales à Besançon, en tout cas le vôtre. Nous vous apporterons des réponses très précises sur le sujet.

Oui, Madame VIGNOT, deuxième prise de parole.

Mme VIGNOT.- Comme c'est une question qui est posée en Assemblée, j'espère que vous nous apporterez la réponse en Assemblée.

M. LE PRESIDENT.- Je pense que je n'y manquerai pas, mais vous conviendrez aussi qu'il était important que l'Assemblée soit installée au niveau de Grand Besançon Métropole. Merci à vous.

Concernant les délégations accordées au Bureau, je les sou mets aux voix.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin public)

Avec 119 exprimés, 115 voix pour, donc 96,16 %, c'est adopté à la majorité.

A la majorité des suffrages exprimés, 4 votes contre et 1 abstention, le Conseil Communautaire:

- décide de recourir au vote électronique conformément à l'article 19 du règlement intérieur,
- accorde ces délégations au Bureau pour la durée du mandat.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 115

Contre : 4

Abstention : 1

Conseiller intéressé : 0

11. Fixation du montant des indemnités de fonction des élus

M. LE PRESIDENT.- Nous passons à la fixation du montant des indemnités de fonction des élus.

Ce rapport a pour objet de fixer les indemnités de fonction des élus communautaires conformément aux éléments communiqués dans ce rapport. Il est demandé de prendre acte en ce qui concerne les indemnités de fonction du Président, les indemnités, les taux d'indemnités des autres membres du

Conseil communautaire, et de confirmer le principe de plafonnement des indemnités des membres du Bureau perçues d'une structure satellite pendant toute la durée du mandat. Les indemnités cumulées ne peuvent alors pas excéder le montant global des indemnités d'un Vice-Président. Une délibération spécifique viendra ajuster les nouveaux taux applicables aux élus concernés après l'installation des structures satellites.

Vous avez l'annexe récapitulative à la présente délibération. Je vous invite à prendre part au vote.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin public)

Avec 116 voix exprimées, 116 voix pour, c'est adopté à la majorité.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 4 abstentions, le Conseil Communautaire :

- **Prend acte de la demande expresse du Président de réduire le taux de son indemnité de fonction ;**
- **Fixe les taux d'indemnités de fonction comme suit :**

Fonctions	Taux maximal	Indemnité brute maximale mensuelle*	Taux appliqué	Indemnité mensuelle brute appliquée (A titre indicatif)
Président	145	5 960, 26 €	108,50 %	4 459, 92 €
Vice - Présidents	66	2 712, 95 €	41,84%	1 719,84 €
Conseillers communautaires délégués	-	-	23,46%	964,33 €
Conseillers communautaires sans délégation	6	246, 63 €	1,06%	43,57 €

* % de l'IB terminal de la fonction publique

** Valeur IB terminal de la fonction publique au 01/01/2026 : 4 110, 52 € / mois

Au total, les indemnités versées au Président, aux 15 Vice-Présidents et 17 conseillers communautaires délégués s'élèvent à 46 654, 13 € par mois. L'enveloppe indemnitaire globale de 46 654, 51 € bruts /mois est donc respectée.

Les taux des indemnités de fonction votés ci-dessus s'appliqueront à l'entrée en vigueur de la présente délibération et, pour les élus recevant une délégation, à l'entrée en vigueur des arrêtés de délégation.

Les montants suivront l'évolution éventuelle du point d'indice, sans nécessiter un nouveau vote du conseil communautaire.

Un tableau récapitulatif des indemnités est annexé à la délibération.

- **Confirme le principe du plafonnement des indemnités des membres du Bureau (VP et CCD) perçues d'une structure satellite pendant toute la durée du mandat. Les indemnités cumulées ne peuvent alors pas excéder le montant global de l'indemnité d'un Vice-Président de Grand Besançon Métropole (montant correspondant au taux de 41,84%). Une délibération spécifique viendra ajuster les nouveaux taux applicables aux élus concernés le cas échéant. Aussi, tout membre du Bureau concerné s'engage à déclarer au Président toute nouvelle indemnité perçue d'une structure satellite pendant toute la durée du mandat.**

12. Désignation de représentants de Grand Besançon Métropole dans les Syndicats Mixtes

M. Jean-Marc BOUSSET (1), M. Olivier LEGAIN (1), M. Anthony NAPPEZ (1) et M. Jean-Paul MICHAUD (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

M. LE PRESIDENT.- Nous passons à la désignation des représentants de Grand Besançon Métropole dans les différents syndicats.

Normalement, on vote en bloc l'ensemble de cette liste.

Elle apparaît à l'écran, on a les différents syndicats :

- Syndicat mixte du Parc scientifique et industriel de Besançon (SMPSI) ;
- Syndicat de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze ;
- Pôle métropolitain Centre Franche-Comté (PMCF) ;
- Syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale de l'Agglomération bisontine (SMSCOT) ;
- Syndicat mixte de la Vallée de l'Ognon ;
- Syndicat du Marais de Saône ;
- Syndicat intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon ;
- Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT) ;
- Syndicat mixte d'Energie du Doubs (SYDED) ;
- Syndicat mixte de Micropolis (SIM) ;
- Syndicat mixte Lumière.

Vous avez les différentes listes qui ont été déposées. On me dit que pour le SYBERT, Jean-Marc BOUSSET, Olivier LEGAIN et Anthony NAPPEZ ne doivent pas voter, sans quoi ils sont en conflit d'intérêts, et pour le SCoT, Jean-Paul MICHAUD ne doit pas voter non plus, il serait aussi en conflit d'intérêts. Ils sont encore en activité sur ces structures.

Pardon, Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Oui, merci, Monsieur le Président. Pourriez-vous remettre la liste des élus proposés pour le SYDED, s'il vous plaît ?

M. LE PRESIDENT.- Oui. La technique va nous faire cela.

(La liste des élus proposés pour le SYDED est de nouveau affichée à l'écran)

C'est bon pour vous ? Très bien, j'ouvre donc le vote.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin public)

Exprimés 117, pour 117, avec ceux qui ne prenaient pas part au vote, donc à l'unanimité, je vous remercie.

Le point suivant de l'ordre du jour est le point n° 13, c'est la désignation des représentants de GBM dans différentes structures, notamment l'Institut supérieur des Beaux-Arts, Aktya, Sedia et Territoire 25.

Mme VIGNOT.- Pardon, excusez-moi.

M. LE PRESIDENT.- Oui, pardon.

Mme VIGNOT.- Juste un élément technique. Il était dit 117 exprimés, 117 pour et trois qui ne prenaient pas part au vote. Les 117, c'est parce qu'ils ne prenaient pas en considération les trois qui ne prennent pas part au vote, c'est cela ?

M. LE PRESIDENT.- Oui, parce que c'est ce qui était noté sur l'écran.

Mme VIGNOT.- Non, je voulais juste...

M. LE PRESIDENT.- Oui, c'est ce qui était noté sur l'écran : 117 votants et trois qui ne prenaient pas part au vote.

Mme VIGNOT.- Donc 117 exprimés.

M. LE PRESIDENT.- Oui.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- fait application de l'article L 2121-21 du CGCT,
- décide de recourir au vote électronique conformément à l'article 19 du règlement intérieur,

- désigne les titulaires et suppléants pour représenter Grand Besançon Métropole au sein des Syndicats Mixtes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

13. Désignation de représentants de GBM dans diverses structures

M. LE PRESIDENT.- Concernant la désignation des représentants dans les différentes structures que je viens d'évoquer, à savoir l'Institut supérieur des Beaux-Arts, Aktya, Sedia et Territoire 25, vous avez des listes communes en lecture directe des membres désignés.

Je procède à l'ouverture du vote électronique.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin public)

Avec 120 exprimés, 120 pour, c'est adopté à l'unanimité

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- fait application de l'article L 2121-21 du CGCT,
- décide de recourir au vote électronique conformément à l'article 19 du règlement intérieur,
- désigne les titulaires et suppléants pour représenter Grand Besançon Métropole au sein des diverses structures,
- autorise les conseillers communautaires désignés dans les SEM et SPL à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil d'Administration ou le Président du Conseil d'administration de la SEM ou SPL.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14. Commission d'appel d'offres (CAO) – Election des membres

M. LE PRESIDENT.- Nous passons à la commission d'appel d'offres avec l'élection des membres de ladite.

Je soumetts au vote électronique.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- S'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT.- Pardon, excusez-moi, je ne vous avais pas vue.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers communautaires, chères habitantes et habitants du Grand Besançon, ce qui se joue aujourd'hui est un flagrant déni de transparence. Lors de la précédente mandature, une élue de l'opposition bisontine siégeait, à juste titre, comme titulaire au sein de la commission des contrats de concession, et aujourd'hui, Monsieur FAGAUT, vous refusez qu'un représentant ou une représentante de l'opposition bisontine y siége. Or, ces deux commissions, la commission d'appel d'offres et la commission des contrats de concessions, sont au cœur du contrôle de l'usage de l'argent public. Empêcher l'opposition d'y participer, c'est empêcher le regard citoyen sur la manière dont sont utilisés les deniers du Grand Besançon. Vous ne pouvez pas justifier cette exclusion par les préconisations des services de GBM, puisque leur recommandation était claire. Par facilité organisationnelle, les mêmes élus pouvaient siéger dans ces deux instances, mais la recommandation n'était pas que l'opposition n'y figure pas.

Ce choix n'est pas celui des agents territoriaux, c'est bien la décision d'un homme, seul, et c'est un choix politique grave, parce qu'il refuse la transparence et il nie le rôle de l'opposition.

Ma question est simple : qu'avez-vous à cacher aux habitantes et aux habitants du Grand Besançon ? Pourquoi refusez-vous la présence d'élus de l'opposition dans ces commissions où se décident et se contrôlent les dépenses publiques ?

M. LE PRESIDENT.- Jean-Paul MICHAUD.

M. MICHAUD.- Merci, Monsieur le Président. J'apporterais une réponse qui est celle de l'ensemble des communes. Vous avez l'impression de ne pas être représentés ; moi, j'ai l'impression que nous sommes tous représentés, parce qu'effectivement, nous sommes tous élus des communes. Aujourd'hui, cela a été précisé à plusieurs reprises : ici, on essaie d'éviter tout ce qui relève de la politique. Le contrôle est donc effectivement celui que nous faisons tous collectivement sur ces sujets. Il me semble que c'est important de le préciser.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Excusez-moi, je me permets de répondre là-dessus. C'est quand même...

M. LE PRESIDENT.- Juste une chose : avant de prendre la parole, vous attendez que je vous la donne.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Très bien.

M. LE PRESIDENT.- On ne la prend pas comme ça à la volée, parce que Madame VÉZIÈS voulait aussi s'exprimer, donc faites en sorte que l'on puisse respecter un peu le cadre de fonctionnement. On ne la prend pas à la volée. Je vous donnerai la parole sans aucun problème, je vais d'ailleurs vous la donner, mais comme j'avais vu aussi Madame VÉZIÈS prendre la parole...

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Très bien.

M. LE PRESIDENT.- On essaie de respecter un petit peu le cadre. Je vous en prie, allez-y.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Annoncer que ce n'est pas politique alors qu'on est dans une Assemblée politique et que nous sommes élus par des gens dans le cadre d'une élection politique, c'est quand même très surprenant. Nous tenons donc à réaffirmer le fait que pour nous, c'est politique, et que l'opposition bisontine siégeait avant et doit siéger désormais aussi. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Merci pour la prise de parole. Pour répondre à Monsieur MICHAUD, si nous sommes tous élus et que finalement nous sommes tous représentés, pourquoi, dans certaines autres commissions comme le SYBERT, comme le SCoT, comme le SYDED, il est prévu réglementairement que des élus d'opposition de la Ville de Besançon y siègent ? Votre argument ne tient pas, je suis désolée.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Oui, merci beaucoup. A mon sens, il faut peut-être... Il y a parfois des postures, etc. Là, la question est simple : il faut qu'il y ait une transparence la plus large possible pour que le débat se fasse sur des questions de fond et non pas sur des questions de manque de transparence ou de manque de données. C'est ça, le débat. Après, chacun aura son avis, ses opinions, etc., mais le principe dans la grande majorité des structures, c'est que ce que l'on appelle l'opposition puisse avoir accès à un certain nombre de données pour pouvoir elle aussi se faire un avis éclairé sur la situation, puis débattre sur des données saines que tout le monde a, et ne pas avoir l'impression que des choses pourraient être cachées.

La manière dont la chose est faite là pose effectivement question, parce qu'elle met de côté une partie des membres de Grand Besançon Métropole et elle constitue un recul par rapport aux droits qui pouvaient exister par rapport à un certain nombre d'élus. C'est quelque chose que vous ne pouvez pas nier, c'est un fait. C'est un fait, vous ne pouvez pas le nier. Face à ce recul, vous ne pouvez pas simplement balayer cela de revers de main en disant : « On est tous copains, on est tous trop gentils, on est tous très bien ». Non, c'est de la politique. On a des avis divergents et l'idée est d'avoir toutes et tous les données les plus claires par rapport à cela.

Ainsi, sur ce sujet comme sur d'autres, pourquoi on est dans cette optique-là et pourquoi on ne reste pas sur l'optique précédente, c'est-à-dire que tout le monde puisse avoir accès à un certain nombre de données pour que l'on puisse travailler tous ensemble, de manière calme, posée, sereine, et travailler surtout sur le fond ? C'est le plus important, c'est ce qu'attendent les Grand Bisontins et les Grand Bisontines.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres prises de parole sur le sujet ? Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Je pense qu'on a beaucoup parlé de la démocratie, de la transparence et de ce qui avait pu se dérouler dans le mandat précédent. Justement, nous étions dans la transparence, dans l'accueil, puisque vous étiez, vous, opposants, présents dans ces instances. Je trouve que là, on est en train de régresser au niveau démocratique.

M. LE PRESIDENT.- Pour apporter des éléments concrets et factuels sur ce que vous venez d'évoquer les uns et les autres, il est vrai que quand on arrive à la tête d'une collectivité, on s'appuie légitimement sur les services techniques, et heureusement. D'ailleurs, je voudrais les remercier à cet instant pour le travail d'accompagnement qu'ils peuvent faire à nos côtés depuis un moment. C'est aussi pour cela que nous nous sommes appuyés sur leur expertise et expérience sur le sujet, parce qu'aujourd'hui, en ce qui concerne la commission d'appel d'offres et la commission de contrats de concessions, il nous a été demandé de pouvoir avoir les mêmes personnes y siégeant. C'est pour cela que nous avons répondu à ce cadre.

Vous voulez intervenir, Madame VIGNOT ? Je vous en prie.

Mme VIGNOT.- Oui, mais je vous laisse terminer.

M. LE PRESIDENT.- C'était votre deuxième prise de parole ? Non, je vous redonnerai la parole.

Sur ces éléments-là, ce qui m'inquiète un peu, c'est que le fait que l'on soit dans une majorité, une collectivité, cela appellerait tout de suite au doute et à la suspicion. Ce que vous êtes en train de dire les uns les autres me pose problème. Il ne faut pas dire n'importe quoi non plus – il y a des gens qui nous écoutent aujourd'hui –, à savoir que l'on serait en train de cacher quelque chose.

Les personnes qui vont siéger... Je regarde Marie-Jeanne BERNABEU, qui a été élue aujourd'hui conseillère communautaire déléguée en charge de la commission d'achat, de la CAO, de la commission de contrats de concessions. Cela veut dire que vous remettez en doute sa légitimité, que vous remettez en doute le fait qu'elle ne serait pas intègre dans son engagement, et au même titre les autres élus qui vont y siéger ?

De plus, là où je m'inscris en faux dans ce que vous dites, c'est que vous avez les rapports. Vous allez aussi les avoir en amont, et vous aurez toute latitude, si vous avez un doute ou une suspicion extrêmement forte sur le sujet, de pouvoir intervenir au sein du Conseil communautaire.

Je pense donc que c'est un faux procès d'intention que vous essayez de faire. Nous, nous nous sommes appuyés sur les éléments des services, sur les éléments techniques des services, et c'est pour cela que cette proposition est faite.

Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Déjà, on n'a pas tous les rapports en amont de tout cela, il faut juste redonner les éléments, et je pense que Madame BERNABEU pourra en témoigner. Elle nous a souvent alertés sur le caractère confidentiel d'un certain nombre d'éléments, qui se traitent justement en amont et pendant le Conseil.

M. LE PRESIDENT.- Oui, sur les CAO.

Mme VIGNOT.- Oui, puisque c'est de cela que l'on parle, justement. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que je vous parle simplement de représentation, du système représentatif, je ne vous parle pas de doute. S'il n'y a pas de doute, il n'y a aucune raison que vous interdisiez la

présence d'une représentation de 13 élus de la Ville de Besançon, enfin, une représentation de 13, ce qui est quand même un chiffre représentatif. Voilà, on parle de démocratie, et encore une fois, c'est bien la démocratie qui s'appliquait dans le mandat précédent.

M. LE PRÉSIDENT.- A certains égards, pas complètement.

Je vous répète un peu les choses. Nous nous appuyons aussi bien sûr sur les services techniques, qui sont très compétents en la matière, qui nous ont vraiment demandé d'avoir une liste commune entre cette commission de contrats de concessions et la commission d'appel d'offres, ce à quoi nous avons bien sûr répondu favorablement.

Je vais soumettre aux voix.

Mme VÉZIÈS.- Excusez-moi.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, Madame VÉZIÈS, pardon.

Mme VÉZIÈS.- Juste pour compléter. Les services vous ont-ils demandé qu'il y ait les mêmes noms sur les deux commissions ou vous ont-ils demandé qu'il n'y ait pas d'élus d'opposition de Besançon ?

M. LE PRÉSIDENT.- Redites-moi votre...

Mme VÉZIÈS.- Les services vous ont-ils demandé qu'il y ait des élus qui soient les mêmes dans les deux commissions ou vous ont-ils demandé qu'il n'y ait pas d'élus d'opposition représentant Besançon ?

M. LE PRÉSIDENT.- A votre avis, je vais vous répondre quoi ?

Mme VÉZIÈS.- J'attends votre réponse.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous croyez qu'aujourd'hui, les services, sous couvert du Directeur général des services derrière moi, seraient venus me voir pour me demander que des élus d'opposition ne siègent pas dans ces deux structures ?

Mme VÉZIÈS.- Je suis bien d'accord avec vous. C'est donc vous qui faites le choix qu'il n'y ait pas d'élus d'opposition dans ces deux commissions.

M. LE PRÉSIDENT.- Parce que derrière, il y a une demande très explicite que les noms soient les mêmes.

Mme VÉZIÈS.- Non, vous venez de faire la démonstration.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord, très bien. Merci.

Monsieur ALEM.

M. ALEM.- C'est un peu dans la suite de ce qui vient d'être dit. Je trouve quand même toujours assez problématique, et au final assez peu courageux, de se reporter derrière une décision technique pour justifier une décision politique. C'est une décision politique – c'est la vôtre – qui constitue un recul démocratique. Vous avez beau jouer les violons et dire : « Vous ne nous faites pas confiance, etc. », la question n'a jamais été là. La question est de respecter la démocratie, de respecter la représentativité, et surtout de respecter la question de la transparence, ce qui a toujours été le cas, ce qui était le cas durant le précédent mandat. Vous le refusez, donc assumez-le plutôt que de dire : « Ce sont les services qui m'ont dit ça et je ne suis pas responsable de ça ». Vous êtes responsable de ce choix non démocratique, de ce recul démocratique, donc assumez-le et arrêtez de vous cacher derrière les services.

M. LE PRÉSIDENT.- Avant de donner la parole à Marie-Jeanne BERNABEU, vous savez, moi, mes parents m'ont appris à parler convenablement. Quand on dit : « Arrêtez de jouer les violons », c'est une expression qui m'est un peu trop familière, et qui, aujourd'hui, à mon avis, n'a pas sa place ici au sein d'une entité. Je vous le dis en tant que tel.

Evidemment que nous l'assumons, sans quoi, nous ne le présenterions pas, mais nous l'assumons aussi sous couvert d'une écoute que l'on peut avoir en direction des services. Aujourd'hui, c'est comme cela que doit fonctionner une Collectivité : avec des élus qui assument, qui prennent leurs responsabilités, mais aussi qui, derrière, écoutent les services.

Il y a deux prises de parole : Marie-Jeanne BERNABEU et Laurent CROIZIER.

Mme BERNABEU.- Je vous remercie, Président. Je tiens à signaler que ma carrière professionnelle a été axée sur l'attribution des marchés, puisque j'étais acheteur public hospitalier. J'ai souhaité candidater en 2014 déjà sur cette fonction et j'ai été élue. En 2020, j'ai été choisie en tant que Présidente de la commission d'appel d'offres. J'avais à mes côtés, tous les 15 jours, quatre maires de la périphérie. Certaines fois, je me suis trouvée en difficulté, sans quorum, à faire appel jusqu'au jeudi midi pour savoir si nous avions la commission d'appel d'offres le lendemain. A aucun moment, et je m'en suis plainte à la Présidente au Bureau, nous n'avons eu des membres de Besançon, de la Ville de Besançon, qui venaient à GBM. Je l'ai dit, de temps en temps, il y avait une piqûre de rappel, on voyait accidentellement Monsieur ou Madame qui étaient membres de la commission, mais moi, j'ai continué à persévérer et à rester intègre au service de la Collectivité qui m'a fait confiance.

Soyez assurés qu'à aucun moment je ne me sens coupable ou investie par un contrat politique. Je suis non encartée. D'ailleurs, ma vie sociale s'est arrêtée en 2020. Moi qui aimais tant le sport, qui aimais tant être sur les terrains de foot, sur les terrains de hand, aller au basket, je n'y vais plus. Pourquoi ? Parce qu'aux moments de convivialité, on savait que le vendredi, il y avait eu une commission, et on essayait de me tirer les vers du nez. Eh bien, je ne répondais pas. Même Madame la Présidente VIGNOT, à l'un des derniers Conseils communautaires, sur le recensement des quartiers, m'a dit : « Quel fournisseur a été retenu ? » Je disais : « Je ne m'en rappelle plus ». Pourquoi ? Parce que je n'avais pas à dire le fournisseur retenu, parce que c'est mon intégrité, Anne, c'est mon intégrité. Quand il y a eu le recensement des points sur la cartographie de Besançon, des points historiques du recensement des quartiers, quand je dis que je ne m'en rappelle plus, que je ne sais plus ou que j'hésite, c'est parce que je ne veux pas parler. Vous ne saurez jamais de ma part quel fournisseur a été retenu vendredi dernier.

Grâce aux quatre maires de la Périphérie, nous avons tenu pendant six ans, tous les 15 jours, nos CAO, et soyez assurés de notre intégrité.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Marie-Jeanne.

Cher Laurent CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Monsieur le Président. Je suis très gêné, moi, par la première prise de parole : « Qu'avez-vous à cacher ? » Qu'avons-nous à cacher ? Rien. Ce n'est ni plus ni moins qu'un procès d'intention qui met en doute la légitimité de chacun et chacune d'entre nous. Ce propos, je le trouve non seulement inacceptable, mais irresponsable, parce qu'on nous parle de démocratie depuis tout à l'heure et que ce sont ces propos qui mettent à mal la démocratie. Faire croire que les élus seraient en capacité de cacher des choses...

La demande n'est pas illégitime, la demande de l'opposition bisontine n'est pas illégitime, loin de là. Ce qui est illégitime, c'est cette parole : « Qu'avez-vous à cacher ? »

Vous avez, mes chers collègues, depuis le début de ce Conseil communautaire, les prémices de ce que je vis à l'Assemblée nationale depuis 2022 et qui exaspère les Français. Je suis en train de revivre ce qui fait que j'ai parfois beaucoup de difficultés à soutenir nos débats à l'Assemblée nationale.

Je viens à l'instant de voir que Madame VÉZIÈS se permet des invectives à l'encontre de Ludovic FAGAUT et d'un certain nombre d'élus ici sur les réseaux sociaux. Moi, je n'accepte pas ces propos. Je cite : « La droite et la Macronie créent ainsi un précédent gravissime et participent au processus de fusion des droites et de l'extrême droite ». Moi, Madame VÉZIÈS, ce n'est pas du tout ma

façon de faire politique. Je dénoncerai toujours la vôtre. L'invective, l'insulte n'est pas faire de la politique, c'est même tout ce que j'exècre.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Merci en tout cas, chère Marie-Jeanne, pour ce témoignage. Loin de moi aujourd'hui le fait de remettre en cause l'intégrité de l'ensemble des élus, quels qu'ils soient, que ce soit en CAO ou dans les commissions de contrats de concessions ou autres structures dans lesquelles nous allons siéger, et ce pour une simple et bonne raison, c'est que nous avons une conscience. Nous avons une conscience aujourd'hui, nous, élus, qui nous engage, mais surtout qui nous oblige vis-à-vis des citoyennes et des citoyens de Grand Besançon Métropole. Je voudrais vous remercier toutes et tous à cet instant pour l'engagement qui va être le vôtre sur ces années à venir.

Eloy JARAMAGO.

M. JARAMAGO.- Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste soulever ce qu'a dit Marie-Jeanne, que j'ai beaucoup apprécié, à savoir rappeler aux élus ici présents que lorsque l'on est dans une commission quelconque, dans un organisme, il faut être présent. Nous avons souvent souffert, que ce soit au SCoT ou à l'appel d'offres, comme vient de le dire Marie-Jeanne, d'un manque de quorum, ce qui est catastrophique pour faire avancer les dossiers.

Je voulais donc rappeler à tout le monde l'importance, lorsque l'on est nommé dans une structure, dans une commission, d'être présent pour valider les choses. Merci à tous d'être bien présents lorsque vous serez dans vos commissions.

M. LE PRESIDENT.- Merci de le rappeler. Cela reprend un peu les valeurs de disponibilité et d'engagement que j'évoquais tout à l'heure dans mon propos introductif.

Je vais soumettre aux voix cette commission d'appel d'offres avec les élections des membres.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin secret)

Avec 100 voix exprimées, 11 abstentions et 9 blancs, c'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Président présente les modalités d'élection des membres de la CAO et invite le Conseil Communautaire à faire application de l'article L 2121-21 alinéa 4 du CGCT (scrutin public).

Le Président invite les conseillers à faire part du dépôt de listes aux fins d'élection des membres titulaires et suppléants de la CAO.

Une seule liste a été déposée :

Titulaires	Suppléants
Véronique JELSCH	Marie GRUILLOT
Madeleine LHOMME	Valérie MAILLARD
Denis PERIN	Ludovic BARBAROSSA
Etienne PELLEGRINI	Anne OLSZAK
Jacques ADRIANSEN	Hervé PONT

Au premier tour de scrutin, les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 120
- Bulletins blancs : 9
- Abstentions : 11
- Suffrages exprimés : 100
- Majorité absolue : 51

A l'unanimité des suffrages exprimés, Conseil Communautaire élit les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants ci-dessus de la CAO à caractère permanent.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 100

Contre : 0

Abstentions : 11

Conseiller intéressé : 0

15. Commission des Contrats de Concessions (CCC) – Election des membres

M. LE PRESIDENT.- Nous passons à la commission des contrats de concessions avec l'élection des membres, qui est la même liste.

J'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin secret)

Avec 102 voix, c'est à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Président présente les modalités d'élection des membres de la CCC et invite le Conseil Communautaire à faire application de l'article L 2121-21 alinéa 4 du CGCT (scrutin public).

Le Président invite les Conseillers à faire part du dépôt de listes aux fins d'élection des membres titulaires et suppléants de la CCC.

Une seule liste a été déposée :

Titulaires	Suppléants
Véronique JELSCH	Marie GRUILLOT
Madeleine LHOMME	Ludovic BARBAROSSA
Liliane JOURNOT	Anne OLSZAK
Serge MINORET	Jacques ADRIANSEN
Hervé PONT	Valérie MAILLARD

Au premier tour de scrutin, les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 120
- Bulletins blancs : 8
- Abstentions : 10
- Suffrages exprimés : 102
- Majorité absolue : 52

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Communautaire élit les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants ci-dessus de la CCC à caractère permanent.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 102

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

16. Régime des délibérations du Conseil Communautaire- Nominations et désignations

M. LE PRESIDENT.- Nous passons au régime des délibérations du Conseil communautaire avec des modalités pratiques. Ce rapport a pour objet de permettre au Conseil communautaire de ne pas recourir au scrutin secret pour les prochaines désignations et ainsi d'alléger la procédure de désignation, sauf dispositions législatives ou réglementaires. Je vous propose de recourir au vote électronique pour permettre cette possibilité dans les prochaines délibérations.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin public)

Avec 115 pour, 97,5 %, c'est adopté à la majorité. Je vous remercie.

A la majorité des suffrages exprimés, 3 votes contre et 2 abstentions, le Conseil Communautaire :

- décide de recourir au vote électronique conformément à l'article 19 du règlement intérieur,
- approuve le principe de ne pas faire procéder au scrutin secret pour les différentes désignations à intervenir pour toute la durée du mandat, sauf obligation législative ou réglementaire.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 115

Contre : 3

Abstentions : 2

Conseiller intéressé : 0

17. Droits d'expression des élus dans le magazine de GBM

M. LE PRESIDENT.- Nous passons au droit d'expression des élus dans le magazine de Grand Besançon Métropole. Vous savez qu'il y a une répartition par secteur et selon les périodes, notamment pour les différents secteurs. Vous avez le tableau qui établit le règlement intérieur, qui sera soumis à l'Assemblée délibérante lors d'une prochaine séance, mais qui reprendra bien sûr ces éléments, avec les deux pages réservées chaque trimestre dans le magazine de notre Agglomération. Vous avez le tableau réparti avec 3/5^e de page pour les groupes politiques de la majorité municipale et 2/5^e de page pour les groupes d'opposition de l'opposition municipale, en sachant qu'après, cela tourne par secteur géographique suivant les périodes.

Il vous est demandé de valider cela suivant le document que vous avez pu avoir, le rapport que vous avez pu avoir.

(Il est procédé au vote électronique au scrutin public)

Avec 118 exprimés, 116 pour, deux contre, c'est adopté à la majorité. Nous en arrivons donc... Pardon, Monsieur POULIN.

M. POULIN.- Juste un mot. Ce rapport est d'ailleurs intéressant, puisqu'il acte une pluralité d'expressions politiques au sein même de notre magazine du Grand Besançon, donc acte le fait que nous ayons différents horizons, que nous retrouvons aujourd'hui au Conseil communautaire.

J'attendais ces derniers instants, puisque – et je pense ne pas être le seul – je suis relativement choqué qu'il n'y ait pas eu un mot au cours de cette Assemblée sur l'action des élus sortants et un sens particulier porté à la présidence sortante, à l'ensemble des Vice-Présidents et élus sortants, qui avaient donné beaucoup de leur temps. Je remercie Marie-Jeanne d'avoir exprimé ce que cela voulait signifier.

Je pense qu'il est encore temps de remercier toutes et tous pour leur action, pour le fait que nous avons porté haut ce territoire du Grand Besançon et que cela est aussi le fruit de la présidence et de l'ensemble du Bureau de l'équipe sortante.

J'attendais jusqu'au bout qu'il y ait un mot en ce sens, il n'est pas venu. Monsieur FAGAUT, je vous prie de reconnaître cela, puisque c'est aussi un gage d'une démocratie apaisée que vous appelez de vos vœux aujourd'hui, et ce soir, on a eu l'illustration de quelque chose de plutôt descendant et qui reconnaît peu la pluralité de cette Assemblée.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Monsieur KRIEGER.

M. KRIEGER.- Merci, Monsieur le Président, de m'accorder quelques minutes pour mon intervention.

Quand je suis arrivé en début d'après-midi dans le hall de l'accueil de la CCI, j'étais extrêmement surpris d'être interpellé par bon nombre d'élus, d'anciens élus que je connais et qui me connaissent, qui m'ont fait part de messages et d'interventions qu'ils ont reçus sur leur boîte mail concernant le comportement de Jacques KRIEGER dans sa commune sur les désaccords qu'il peut y avoir entre des habitants et moi-même.

Ces mails saturent depuis de nombreuses semaines déjà les boîtes mail et déforment des propos qui sont tout à fait truffés de mensonges dans l'unique but de salir ma personne, mon intégrité et mon honneur. Je ne comprends pas que cette personne, qui est assise dans la salle aujourd'hui et qui n'est pas élue, ait la possibilité de sortir de tels propos. J'aimerais donc que cette personne qui est actuellement dans la salle puisse se lever, puisse se montrer, que tout le monde voit qui elle est, mais elle n'a rien à faire dans cette salle. Qui plus est, je ne vois pas pourquoi elle aurait un droit de parole dans notre Assemblée. Nous ne sommes pas une foire d'empoigne ici, je pense que nous sommes des élus respectés, respectables, et nous nous devons d'être respectés.

Je n'admets donc pas d'être jeté en pâture par certaines personnes et je dénonce ce comportement. Si la personne a le courage de se lever, qu'elle se lève, vous aurez tout à loisir de lui poser les questions que ce Monsieur nous « balance » sur nos boîtes mail.

M. LE PRESIDENT.- Cher Jacky, je ne sais pas à quoi tu fais référence, parce que nous n'avons pas reçu les éléments, et c'est pour cela que nous nous questionnions. Je ne sais pas à quoi tu fais exactement référence. Pour autant, nos assemblées sont aussi des débats publics, donc qui sont ouverts aux personnes qui veulent venir y siéger. Sauf à ce que la personne au sein de notre Assemblée vienne en perturber vraiment son déroulement, auquel cas elle n'aura pas sa place, aujourd'hui, je n'ai pas la possibilité d'interdire à une personne de venir écouter ce débat public dès lors qu'elle ne perturbe pas l'Assemblée délibérante.

M. KRIEGER.- Je suis d'accord, ce n'est plus une réunion à huis clos, mais j'avais tout simplement envie que l'ensemble des élus qui reçoivent tous les jours sur leur boîte mail des dénonciations calomnieuses et mensongères puissent savoir de qui elles viennent, et ce Monsieur est dans la salle.

M. LE PRESIDENT.- Je ne vais pas rentrer dans ce sujet, mais j'ai bien entendu ton positionnement.

Peut-être pour répondre à Monsieur POULIN, je ne sais pas si vous avez entendu l'ensemble de mes propos, mais j'ai aussi une pensée pour ceux qui ont quitté cette Assemblée, qui avaient une attache singulière pour l'intercommunalité et qui l'ont marquée. A partir de là, puisque je salue également tous les maires qui ont œuvré, je pense avoir salué aujourd'hui l'ensemble des élus sortants de cette ancienne Assemblée de Grand Besançon Métropole.

Nous arrivons au terme de cette première Assemblée. Je voudrais remercier l'ensemble des services, qui nous ont vraiment beaucoup aidés et accompagnés pour cette démarche et cette première Assemblée.

Je vous rappelle la date du prochain Conseil communautaire, qui sera le 21 mai à 17 heures et le 25 juin, également à 17 heures, toujours ici au sein de la CCI.

Je vous donne rendez-vous dans le hall de la CCI, en bas, avec l'ensemble des conseillers communautaires pour la photo collective, et bien sûr, dans la foulée, pour un moment de convivialité. Merci à vous.

(Applaudissements)

A la majorité des suffrages exprimés, 2 votes contre et 2 abstentions, le Conseil communautaire :

- **décide de recourir au vote électronique conformément à l'article 19 du règlement intérieur,**
- **approuve les modalités de répartition de l'espace d'expression des élus dans le magazine, qui s'appliqueront jusqu'à l'approbation du règlement intérieur.**

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 116

Contre : 2

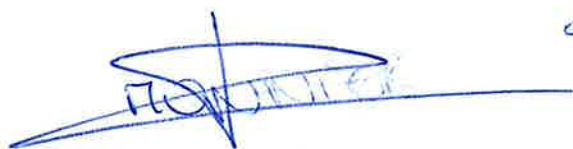
Abstentions : 2

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée.

La secrétaire de séance,

Mannon MONNIER
Conseillère Communautaire



Le Président

Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon

